

Conseil d'administration du 12 février 2014

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 9

Procuration(s) : 3

Suffrages exprimés : 12

Vote :

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

DELIBERATION 2014/001 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2013.

Le conseil d'administration de l'Office de l'Eau réuni en séance du 12 février 2014 au siège de l'établissement,

VU le code de l'environnement notamment son article R213-66,

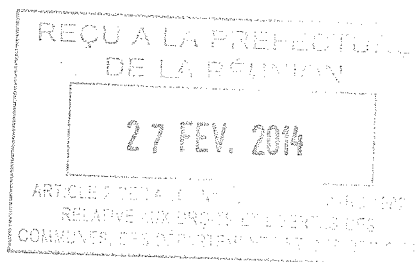
VU le règlement intérieur du conseil d'administration dans sa version adoptée par délibération 2010/039 du 7/10/2010,

Considérant l'exposé des motifs présenté en séance,

DECIDE

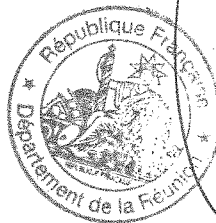
A l'unanimité

1. d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 11 décembre 2012, tel que joint en annexe



Fait à Saint-Denis, le 27 FEV. 2014

P/La Présidente,
Le Président de Séance,



Daniel ALAMELOU

Conseil d'administration du 11 février 2014

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 8

Procuration(s) : 3

Suffrages exprimés : 11

Vote :

- Pour : 11

- Contre : /

- Abstention : /

DELIBERATION 2014/002 : PROGRAMME D'AIDES 2010-2015 - DEMANDE D'EDF PEI POUR LA CAMPAGNE RSDE

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 12 février 2014 au siège de l'établissement

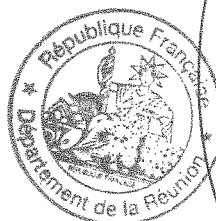
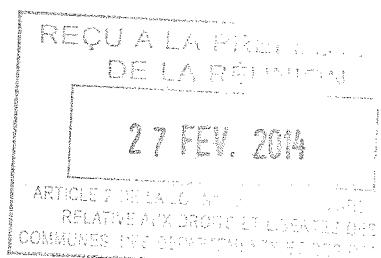
- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
- VU la délibération 2009/89 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant le programme pluriannuel d'aides 2010-2015,
- VU la délibération 2009/91 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant la prorogation des cadres d'intervention du PPA 2007-2009 lorsqu'ils sont reconduits dans les objectifs du PPA 2010-2015,
- VU la délibération 2011/037 du conseil d'administration en date du 19 octobre 2011 concernant les conditions d'attribution des aides relatives à l'amélioration de l'assainissement industriel,
- VU le budget 2014 de l'établissement, notamment l'AE 2010-01 et les crédits ouverts au compte 6574-2,
- VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 21 janvier 2014,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à EDF PEI une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°2 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour « *la campagne RSDE* », sur la base des caractéristiques suivantes :
 - Montant HT de l'opération : 31 884,90 euros
 - Montant HT des dépenses éligibles maximum : 16 801,60 euros
 - Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 30%
 - Montant indicatif de la subvention allouée : 5 040,48 euros
2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.
3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation d'engagement 2010-01. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section de fonctionnement au chapitre 65 article 6574-2.

Fait à Saint-Denis, le 27 FEV. 2014



P/ La Présidente,
Le Président de Séance,

Daniel ALAMELOU

Conseil d'administration du 11 février 2014

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 9

Procuration(s) : 3

Suffrages exprimés : 12

Vote :

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

DELIBERATION 2014/003 : PROGRAMME D'AIDES 2010-2015 - DEMANDE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR L'OPERATION DE COLLECTE D'EVPP EN 2014

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 12 février 2014 au siège de l'établissement

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
- VU la délibération 2009/89 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant le programme pluriannuel d'aides 2010-2015,
- VU la délibération 2009/91 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant la prorogation des cadres d'intervention du PPA 2007-2009 lorsqu'ils sont reconduits dans les objectifs du PPA 2010-2015,
- VU la délibération 2008/058 du conseil d'administration en date du 29 octobre 2008 concernant les conditions d'attribution des aides relatives à la prévention et à la lutte contre les pollutions agricoles en lien avec l'eau,
- VU le budget 2014 de l'établissement, notamment l'AE 2010-01 et les crédits ouverts au compte 65738-2,
- VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 21 janvier 2014,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la Chambre d'agriculture une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°2 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour « l'opération de collecte d'EVPP en 2014 », sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 25 970 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 25 970 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 16,07%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 4 174 euros

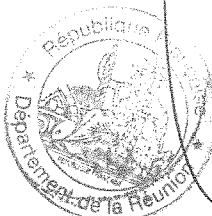
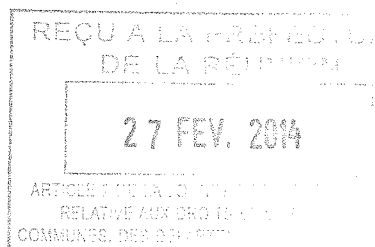
2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation d'engagement 2010-01 Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section de fonctionnement au chapitre 65 article 65738-2.

Fait à Saint-Denis, le 27 FEV. 2014

P/ La Présidente,
Le Président de Séance,

Daniel ALAMELOU



Conseil d'administration du 12 février 2014

Membres en exercice : 18 + Présidente
Membres présents : 9
Procuration(s) : 3
Suffrages exprimés : 12

Vote :

- Pour : 12
- Contre : /
- Abstention : /

DELIBERATION 2014/004 : ROGRAMME D'AIDES 2010-2015 - DEMANDE DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE DE LA REUNION POUR LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 12 février 2014 au siège de l'établissement

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
- VU la délibération 2009/89 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant le programme pluriannuel d'aides 2010-2015,
- VU la délibération 2009/91 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant la prorogation des cadres d'intervention du PPA 2007-2009 lorsqu'ils sont reconduits dans les objectifs du PPA 2010-2015,
- VU la délibération n°2008/61 du conseil d'administration en date du 29 octobre 2008 concernant les conditions d'attribution des aides relatives au soutien à la gestion et à la protection des milieux aquatiques,
- VU le budget 2014 de l'établissement, notamment l'AE 2010-01 et les crédits ouverts au compte 6574-4,
- VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 21 janvier 2014,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la Fédération départementale de pêche de la Réunion une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour « *les actions de sensibilisation et de surveillance des milieux aquatiques* », sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 37 453 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 37 453 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 50%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 18 726,50 euros

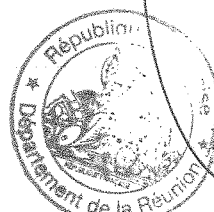
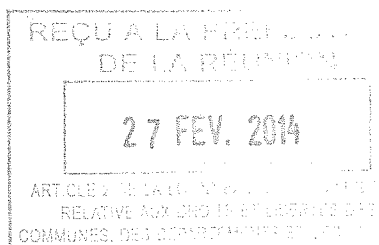
2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation d'engagement 2010-01. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section de fonctionnement au chapitre 65 article 6574-4.

Fait à Saint-Denis, le **27 FEV. 2014**

Par La Présidente,
Le Président de Séance,

Daniel ALAMELOU



Conseil d'administration du 12 février 2014

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 9

Procuration(s) : 3

Suffrages exprimés : 12

Vote :

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

DELIBERATION 2014/005 : PROGRAMME D'AIDES 2010-2015 - DEMANDE DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE DE LA REUNION POUR LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 12 février 2014 au siège de l'établissement

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
VU la délibération 2009/89 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant le programme pluriannuel d'aides 2010-2015,
VU la délibération 2009/91 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant la prorogation des cadres d'intervention du PPA 2007-2009 lorsqu'ils sont reconduits dans les objectifs du PPA 2010-2015,
VU la délibération 2009/77 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant les conditions d'attribution des aides pour la sensibilisation du public aux questions liées à l'eau,
VU le budget 2014 de l'établissement, notamment l'AE 2010-01 et les crédits ouverts au compte 6574-4,
VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 21 janvier 2014,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

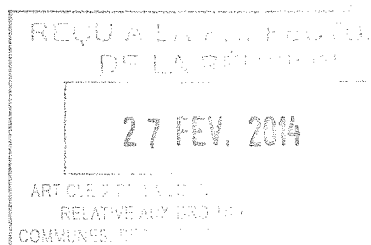
DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la Fédération départementale de pêche de la Réunion une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour « *les actions de communication* », sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 13 370 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 11 938 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 80%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 9 550,40 euros

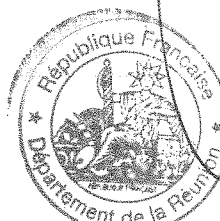
2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation d'engagement 2010-01. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section de fonctionnement au chapitre 65 article 6574-4.



Fait à Saint-Denis, le 27 FEV. 2014

P/ La Présidente,
Le Président de Séance,



Daniel ALAMELOU

Conseil d'administration du 12 février 2014

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 11

Procuration(s) : 3

Suffrages exprimés : 14

Vote :

- Pour : 14

- Contre : /

- Abstention : /

DELIBERATION 2014/006 : RAPPORT D'ACTIVITE 2013

Le conseil d'administration de l'Office de l'Eau réuni en séance du 12 février 2014 au siège de l'établissement,

VU le code de l'environnement notamment son article R213-66,

Considérant l'exposé des motifs présenté en séance,

DECIDE

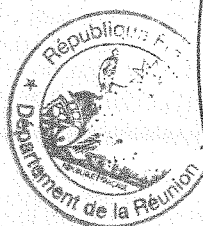
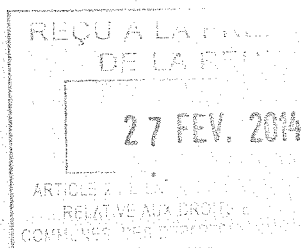
A l'unanimité

1. d'adopter le rapport d'activité de l'Office de l'eau 2013, tel que joint en annexe.

Fait à Saint-Denis, le **27 FEV. 2014**

P/La Présidente,
Le Président de Séance,

Daniel ALAMELOU



RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION

SOMMAIRE

1. CATALYSER L'INTELLIGENCE TERRITORIALE	3
1.1. Connaître pour mieux agir	3
1.1.1 Une évaluation continue de l'état des eaux	3
1.1.2 Pour une gestion durable des ressources.....	4
❖ Une densification de la surveillance des nappes littorales et des aquifères d'altitude	4
❖ Le développement d'outils d'aide à la décision	5
1.1.3 Des outils plus intégrants de l'état des milieux aquatiques et des eaux littorales.....	6
1.1.4 La connaissance des usages et des pressions.	7
❖ Améliorer l'observation des usages de l'eau et des pressions polluantes.....	7
❖ Ancrer la gouvernance de l'eau	8
1.2. Diffusion de connaissance.....	8
1.2.1 Le portail <i>Internet</i> de l'Office de l'eau Réunion.....	8
1.2.2 Mise en réseau des acteurs	9
❖ Coopération régionale.....	9
1.2.3 Une capacité d'expertise au service de la politique de l'eau.....	9
❖ L'assistance technique aux autorités organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement.....	9
❖ Formaliser des partenariats efficaces	10
❖ Contribuer à la gouvernance de l'eau.....	10
1.2.4 Sensibiliser aux enjeux de l'eau.....	11
2. PROGRAMMER LES ACTIONS ET TRAVAUX DU BASSIN	12
2.1. L'évolution du programme d'aide financière 2010-2015	12
2.2. Les actions et travaux subventionnés par l'Office de l'eau Réunion	13
2.3. L'avancement du programme d'aide financière.....	13
3. STRUCTURER LES RESSOURCES STRATEGIQUES DE L'OFFICE	15
3.1. Les ressources humaines	15
3.2. Les redevances d'usage de l'eau	16
3.3. Le budget 2013	21
ANNEXES	23
<i>Annexe 1</i> : Déclinaison de l'assistance technique aux collectivités, en 2013	23
<i>Annexe 2</i> : Aides attribuées au titre du programme d'aides spécifiques de l'Office de l'eau Réunion, en 2013	23
<i>Annexe 3</i> : Aides attribuées en tant que contrepartie nationale des programmes opérationnels européens 2007-2013, en 2013	24
<i>Annexe 4</i> : Déclinaison des déclarations d'assiette de la redevance pour pollutions diffuses	25
<i>Annexe 5</i> : Redevance pour pollutions diffuses 2012 - Quantités des 20 principales substances, entrant dans la composition des produits commercialisés et représentant plus de 80% du total commercialisé en 2012	25
<i>Annexe 6</i> : Détail des recettes de la redevance pour obstacle sur les cours d'eau en 2012.....	26
<i>Annexe 7</i> : Evolution des taux de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique.....	26

2013 a marqué pour l'Office de l'eau Réunion la dixième année depuis sa création.

Son implication territoriale dans les politiques publiques de l'eau a continué à s'affirmer au-travers des analyses qu'il mène pour améliorer la connaissance du grand cycle de l'eau à La Réunion et des réflexions permettant d'optimiser les usages de la ressource en eau. L'interaction saline de l'océan sur la ressource en eau littorale est d'ores et déjà observée en continu ; de même, la surveillance des aquifères d'altitude se densifie.

La diffusion de ces connaissances s'appuie sur le portail numérique www.eaureunion.fr et les échanges tous azimuts auxquels il participe très régulièrement. 15 numéros des *Chroniques de l'eau* ont été publiés et sa participation à la mise en réseau des acteurs de l'eau s'est accrue, au niveau du Bassin, des autres outre-mer et à l'international indo-océanique.

En lien avec les programmes opérationnels européens et l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques), il contribue de plus en plus au financement de la programmation opérationnelle du Bassin ; ainsi, aux deux tiers de la période d'exécution du programme pluriannuel d'aide financière, 68% des enveloppes prévisionnelles ont été engagés et 39% effectivement mandatés.

Les recettes financières constituées essentiellement par les redevances d'usage de l'eau que l'Office a recouvrées en 2013 sont en adéquation cohérente avec les orientations du programme des actions et des travaux que le Comité de Bassin Réunion lui a confié. En 2013, leur montant total s'élève à 10.006.694,27€.

Le moment de tension de la trésorerie de l'Office est estimé se situer au-delà de la période de programmation 2010-2015, aux horizons de 2018.

1 CATALYSER L'INTELLIGENCE TERRITORIALE

1.1. Connaître pour mieux agir

1.1.1 Une évaluation continue de l'état des eaux

L'observation des milieux aquatiques vise à constituer et mettre à disposition des opérateurs dans le domaine de l'eau un socle de connaissances pour leurs missions d'une part et à contribuer aux programmes de surveillance de l'état des eaux d'autre part.

L'Office assure la maîtrise d'ouvrage de plusieurs réseaux d'observation des milieux aquatiques. Des évolutions notables marquent l'année 2013.

Le contrôle de surveillance des eaux littorales s'élargit aux indicateurs biologiques (suivi du benthos de substrats meubles).

Les mesures s'accroissent également sur les paramètres de type micropolluants organiques et minéraux (eaux continentales).

Enfin, le recours à l'externalisation des prélèvements des échantillons d'eau et de sédiments se généralise sur l'ensemble des stations continentales et littorales.

Qu'ils concernent les cours d'eau, les plans d'eau, les nappes aquifères ou les eaux littorales, les suivis visent à des objectifs de connaissance, d'évaluation et d'information :

- caractériser l'évolution quantitative, qualitative et écologique de la ressource,
- détecter d'éventuelles dégradations des milieux,
- contribuer à la mise en œuvre des réglementations européennes et nationales,
- évaluer l'impact sur le milieu naturel des rejets urbains et industriels, des ouvrages et des pollutions,
- apprécier à long terme l'impact des actions de protection et de restauration des milieux,
- informer l'ensemble des usagers sur la qualité de l'eau et son évolution.

En l'état actuel, les observations des masses d'eau comprennent :

- **un réseau « hydrométrie »**, permettant l'analyse de l'hydrologie des cours d'eau et des étangs,
- **un réseau « piézométrie »**, pour le suivi quantitatif de la ressource en eau souterraine,
- **un réseau « marégraphe »**, pour le suivi des effets de la marée sur les nappes souterraines,
- **un réseau « physico chimie »** des eaux continentales, qui permet le suivi de la physico chimie générale et des micro polluants (pesticides, hydrocarbures,...)
- **un réseau « invertébrés »**, associé au suivi des invertébrés des cours d'eau,
- **un réseau « piscicole »**, correspondant au suivi des peuplements de poissons et macro crustacés,
- **un réseau « diatomée »**, qui permet le suivi des algues benthiques microscopiques,
- **un réseau « salinité »**, pour le suivi de la salinité des eaux souterraines.
- **un réseau « température »**, pour caractériser les liens entre le régime thermique des cours d'eau et les compartiments biologiques, ainsi que suivre les évolutions des températures sur le long terme.
- **un réseau « physico chimie »** des eaux littorales, pour le suivi physicochimique d'enrichissement nutritif du milieu et des phytoplanctons
- **un réseau « Substrats Meubles »** des eaux littorales, correspondant au suivi des invertébrés des eaux littorales.

	Cours d'eau	Etang	Eau souterraine	Eau littorale	Total
Hydrométrie	46	3	-	5	54
Piézométrie	-	-	75	-	75
Physico chimie	36	3	28	13	80
Invertébrés	41	-	-	17	58
Piscicole	34	-	-	-	34
Diatomée	38	-	-	-	38
Salinité	-	-	64	-	64
Logs	-	-	64	-	64
Température	13	-	-	-	13
Total	208	6	167	35	416

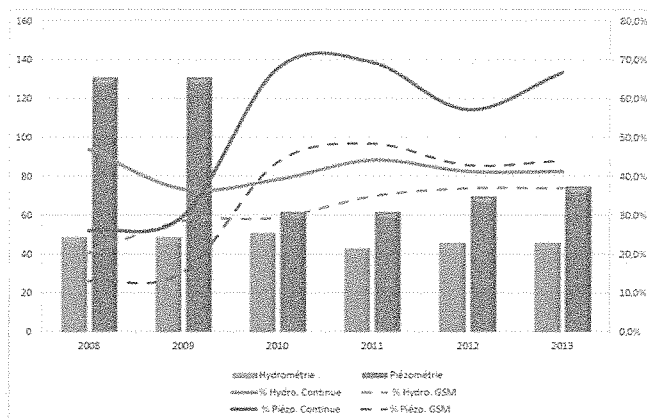
Nombre de stations de mesure par réseau

L'observation des milieux aquatiques s'appuie ainsi sur 411 stations de mesure réparties sur 22 masses d'eau rivières, 3 masses d'eau étangs (Gol, Saint Paul et Grand Etang), 12 masses d'eau littorale et 15 masses d'eau souterraine.

Les évolutions notables concerne l'accroissement des suivis « Piézométrie » et « Salinité - Logs » sur les régions Nord, Est et de Pierrefonds.



Installation d'une station piézométrique continue et télétransmise sur le forage de Ravine Blanche



Evolution des stations de mesure sur rivières et aquifères

L'optimisation des stations de surveillance se poursuit par le développement de la mesure en continu et de la télétransmission ; on peut noter pour 2013 :

- +25% pour le nombre de stations piézométriques en continu qui représentent 2/3 des stations piézométriques,
- 72% des stations continues sont télétransmises ; la télétransmission concerne même 9 stations hydrométriques continues sur 10,
- En parallèle, la mutualisation des moyens se poursuit avec la DEAL par l'aménagement des stations Rivière du Mât à l'Escalier et Bras Laurent amont confluence Rivière Sainte-Suzanne.

Éléments clés

- Près de 400 paramètres sont régulièrement mesurés à une fréquence de 4, 6 ou 12 fois par an, auxquels s'ajoutent les mesures continues par les sondes installées sur site, ce qui représente plus d'un million de données brutes donnant près de **110 000 informations** enregistrées dans les banques de données sur l'année.
- Les données d'observation des eaux continentales sont valorisées dans **14** chroniques de l'eau, synthèse mensuelle ou annuelle traduisant l'état de la ressource et des usages de l'eau

1.1.2 Pour une gestion durable des ressources

Les orientations du SDAGE 2010-2015 pointent la nécessité de renforcer les connaissances sur le fonctionnement des ressources en eau superficielle et souterraine (évaluation des capacités de renouvellement, actualisation des

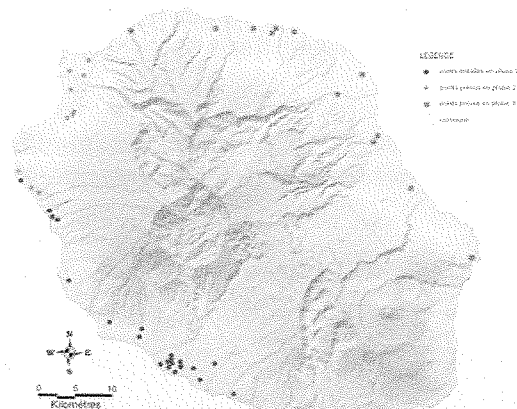
modèles mathématiques), d'identifier de nouvelles ressources pour l'adduction en eau potable (reconnaissance de gisements souterrains d'altitude) et d'améliorer les réseaux de suivi des ressources.

❖ Une densification de la surveillance des nappes littorales et des aquifères d'altitude

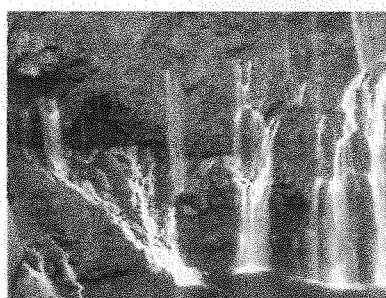
L'amélioration de la connaissance des paramètres contrôlant les intrusions salines (hydrogéologie, marée, pluies, pompages, recharge profonde) se fonde sur un réseau pérenne d'observation des masses d'eau. La première phase du déploiement du réseau d'étude des intrusions salines s'achève en août 2013. 17 forages sont équipés de 48 sondes d'enregistrement qui permettent de suivre en

continu les variations de conductivité et des niveaux piézométriques. Par la suite, le programme d'étude intégrera 30 ouvrages supplémentaires.

Par ailleurs, la compréhension des modalités de circulations des eaux qui alimentent les sources profondes (temps de transit, altitude de recharge, géométrie des réservoirs) permet d'évaluer les gisements d'eau disponibles. Un réseau d'étude des aquifères d'altitude est formalisé en 2013 par l'installation de 9 stations de suivi en continu des variations de conductivité, de température et de débit ; 5 autres suivront en 2014.



Réseau d'observation des intrusions salines

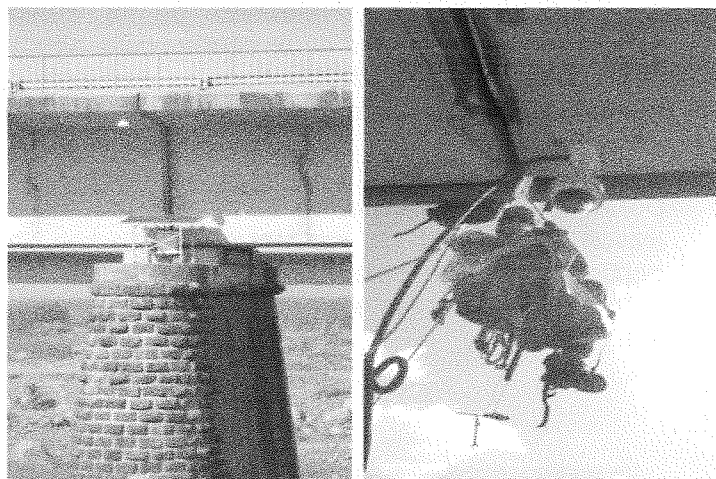


Sources de la Ravine Saint-Gilles (à gauche) et de Grand Galet (à droite).

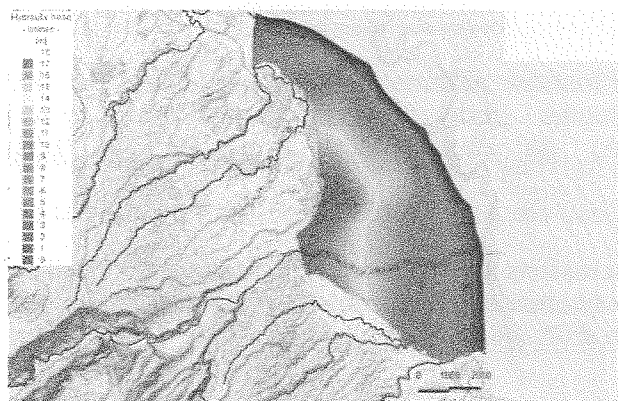
❖ Le développement d'outils d'aide à la décision

Le programme de recherche INTRACRUE (méthode de mesure des débits par imagerie sur cours d'eau en tresse et à lit mobile) se poursuit en partenariat avec les universités de Bretagne Occidentale et Réunion.

Après le site pilote de la Rivière des Pluies, en service depuis novembre 2011, une deuxième Station est expérimentée sur le pont de la Rivière St-Etienne depuis novembre 2013.



Installation de la station INTRACRUE sous le pont de la Rivière Saint-Etienne



Carte piézométrique simulée de la nappe d'accompagnement de la Rivière du Mât

Par ailleurs, le modèle hydrodynamique de la nappe d'accompagnement de la Plaine du Mât est mis à jour. Il montre que pour une année moyenne, le débit potentiellement mobilisable est de 5 763 l/s.

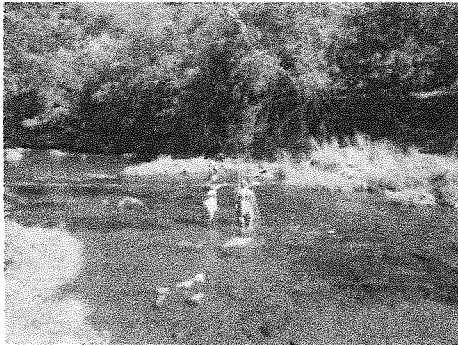
Cette valeur représente la ressource mobilisable, dont les conditions et les modalités d'exploitation seront à paramétrer en fonction des différents types de prélèvements et des débits associés.

En milieu littoral, une exploitation trop importante d'un ouvrage peut conduire à sa salinisation, même dans le contexte du secteur étudié.

Enfin, l'analyse quantitative et qualitative des impacts potentiels sur les ressources en eau

des aménagements hydrauliques structurants (irrigation du littoral ouest, bras de la Plaine et de Cilaos, mobilisation de la ressource en eau des régions est et nord,...) se poursuit au travers d'un contrat d'objectifs avec le Conseil Général sur la période 2013-2016.

1.1.3 Des outils plus intégrants de l'état des milieux aquatiques et des eaux littorales



Caractérisation hydromorphologique d'un cours d'eau

La DCE rénove les critères d'évaluation de l'état des eaux.

Cadre physique essentiel au développement des biocénoses, l'hydromorphologie conditionne le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. L'applicabilité du protocole Carhyce (protocole national standardisé de suivi des caractéristiques hydromorphologiques des cours d'eau) a fait l'objet d'une évaluation sur les cours d'eau de la Réunion (expertise de Université PARIS I). En parallèle, une formation à la méthodologie a concerné les gestionnaires de milieux aquatiques en vue du déploiement de la méthode.

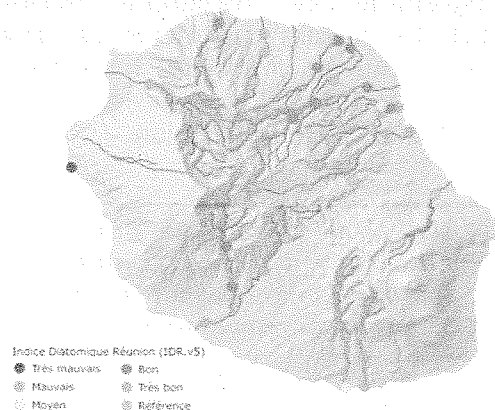
La bio indication instaure une approche globale de la santé écologique des milieux aquatiques. Les bio indicateurs se sont imposés comme les véritables « juges de paix » de l'évaluation de l'état écologique des eaux de surface.

A l'issue de 4 années, le programme de recherche et développement pour la conception des indices de bio évaluation de la qualité écologique des cours d'eaux réunionnais aboutit aux premiers outils indiciaires pour les éléments de qualité *poissons, macro invertébrés benthiques et diatomées*.

Durant le second semestre 2013, des ateliers de travail regroupant les concepteurs, l'Onema, les gestionnaires et scientifiques du bassin ont permis de statuer sur les grilles d'évaluation de la qualité.

Etat	Seuils de qualité			
	Poissons IRP.v1	Invertébrés IRM.v1	Diatomées IDR.v5	
			Versant au vent	Versant sous le vent
Très bon	15	40	[1-0,999]	[1-0,985]
Bon	[12-14]	[32-39]]0,999-0,940]]0,985-0,940]
Moyen	[9-11]	[24-31]]0,940-0,710]]0,940-0,710]
Mauvais	[6-8]	[16-23]]0,710-0,400]]0,710-0,400]
Très mauvais	[3-5]	[8-15]]0,400-0,000]]0,400-0,000]

Grille de qualité biologique des cours d'eau réunionnais



Indice Diatomique Réunion (IDR.v5)
 ● Très mauvais ● Bon
 ● Mauvais ● Très bon
 ● Moyen ● Référence

Etat biologique des cours d'eau au regard de l'indice diatomique Réunion (IDR.v5) en 2012.

Enfin, l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA) de Bordeaux a expertisé la faisabilité méthodologique de l'évaluation de l'état écologique des cours d'eau par les macrophytes (plantes aquatiques).

Les conclusions préliminaires permettent de confirmer la non pertinence de ce compartiment biologique pour la création d'un indice à La Réunion.



Exemple de macrophytes sur la station de la Ravine Saint-Gilles en amont du captage du Verrou.

	Eaux continentales		Eaux littorales	
	Cours d'eau	Plans d'eau	Transition	Eaux côtières
Phytoplancton	Non pertinent	A définir	Pas concerné	En routine
Macrophytes	Evaluation en cours	A définir		
Phytobenthos	En routine	A définir		
Macroalgues & Angiospermes			Pas concerné	En routine
Invertébrés benthiques	En routine	A définir	Pas concerné	En routine
Poissons	En routine	A définir	Pas concerné	

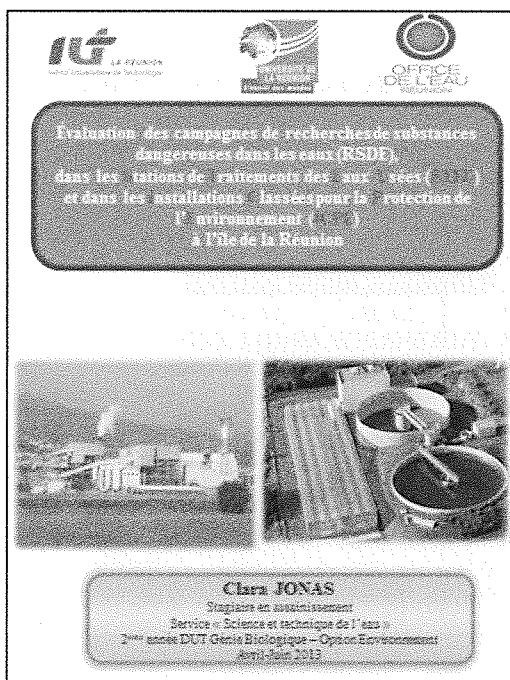
Evaluation de l'état écologique des différentes masses d'eau superficielle selon l'annexe V de la DCE

1.1.4 La connaissance des usages et des pressions.

- ❖ Améliorer l'observation des usages de l'eau et des pressions polluantes

Evaluer l'impact des activités anthropiques, rendre compte de la performance des services publics d'eau et d'assainissement, orienter les efforts de gestion des porteurs de projets : depuis 2 ans, l'Office accentue le développement d'outils de type *observatoire*.

A l'instar de l'expérience sur la ressource en eau, il s'agit de rendre cohérent l'ensemble de la chaîne de collecte, production, bancarisation, valorisation et diffusion, tant sur les usages domestiques et économiques de la ressource en eau que le niveau de traitement des eaux usées.



Par ailleurs, une étude sur les usages industriels de l'eau à la Réunion, dans le cadre d'un stage d'ingénieur, montre que ce secteur mobilise en grande partie des ressources spécifiques dans un contexte favorable de tarification de l'eau et de l'assainissement.

La mise en œuvre du programme départemental de recherche des substances dangereuses dans l'eau (RSDE) a fait l'objet d'une analyse spécifique concernant une vingtaine d'installations classées pour la protection de l'environnement et de stations d'épuration.

Enfin, l'Office a renouvelé une campagne de caractérisation des boues d'épuration et amendements organiques, la précédente datant de 2005.

Entre le 5 et le 13 décembre 2013, 16 sites, soit l'ensemble des stations d'épuration urbaines (sauf la station de traitement des eaux usées de Grand-Bois) et la station de traitement des produits agricoles de Grand-Ilet,

ont fait l'objet de prélèvement des résidus de traitement en vue de leurs analyses en laboratoire.

Éléments clés

- la capacité nominale de traitement des stations d'épuration atteint 600 000 équivalents habitants (EH-DBO5), soit 55% de plus par rapport à l'année 2012, du fait de la mise en service des unités de Sainte-Marie (170 000 EH), de Sainte-Suzanne (25 000 EH) et de l'extension de la capacité de traitement de la station de Pierrefonds (+28 333 EH).
- 12 stations de traitement des eaux usées (STEU) ont une capacité épuratoire adaptée vis-à-vis de la pollution collectée : Saint-Benoît, Sainte-Rose, Entre-Deux, Cilaos, Etang-Salé, Saint-Paul (Ermitage et Cambaie), Le Port, Saint-André, Sainte-Marie (Grand Prado), Sainte-Suzanne, Saint-Pierre (Pierrefonds).
- 4 STEU sont considérées comme inadaptées (saturation chronique constatée ou filière de traitement inappropriée) : Bras-Panon, Saint-Pierre (Grand-Bois), Saint-Louis, Saint-Leu (Cimetière).
- 2 STEU sont en cours de construction : Saint-Leu (Bois de Nèfles) et Saint-Joseph.
- 55% de la population disposent d'un système de traitement à la parcelle dit non collectif.
- Environ 300 dispositifs d'assainissement semi regroupés de capacité de traitement supérieure à 50 EH sont recensés à l'échelle de l'île.

❖ Ancrer la gouvernance de l'eau

Deux documents de cadrage de la politique de l'eau et de l'assainissement sont mis en œuvre.

Le schéma départemental d'alimentation en eau potable se poursuit ; l'établissement du diagnostic a pris du retard par rapport au calendrier prévisionnel.

Par ailleurs, l'Office lance le schéma départemental d'assainissement, document de référence qui intègre pour la première fois l'ensemble des pressions polluantes :

domestiques, industrielles, agricoles et pluviales.

A échéance de 2015, ces réflexions permettront de rendre lisibles les stratégies de développement à court et moyen termes, aux échelles micro-régionales, et permettre aux maîtres d'ouvrage respectifs d'affiner les éléments d'orientation sur les volets financiers, techniques et de gouvernance en matière d'assainissement et de gestion de l'eau à la Réunion.

1.2. Diffusion de connaissance

1.2.1 Le portail *Internet* de l'Office de l'eau Réunion

Internet reste le support central de communication de l'Office de l'eau Réunion. La fréquentation du site institutionnel - www.eaureunion.fr - connaît une augmentation

régulière : 7% de plus par rapport à 2012. Une augmentation significative des pages vues caractérise un intérêt grandissant des internautes pour le contenu du site.

Fréquentation du site Internet de l'Office	2011	2012	2013
Nombre de visites	23 397	23 951	25 866
Nombre de visiteurs uniques	15 867	15 643	16 722
Nombre de visites en moyenne par jour	64	66	70
Nombre de pages vues	67 178	66 645	86 665
Temps moyen passé sur le site	2 min 38 s	2 min 37 s	2 min 41 s

En ce qui concerne les sites orientés vers les experts et le public averti tels que la banque de données de l'Office - www.banquededonnees.eaureunion.fr - ou le portail du système d'information sur l'eau de La Réunion - www.reunion.eaufrance.fr, la fréquentation augmente d'environ 3% ; il en est de même de la fidélisation des utilisateurs. L'intégration des données de la Réunion aux banques nationales se poursuit. Des travaux ont été notamment engagés pour préparer l'intégration des données qualitatives en eau superficielle du bassin Réunion dans la future

banque nationale *NAIADES* et le Système d'Évaluation de l'État des Eaux (SEEE).

Chaque trimestre, la newsletter d'actualités *Au fil de l'eau Réunion* diffuse les principales actions de l'Office de l'eau Réunion, menées et à venir.

L'Office de l'eau Réunion publie ses analyses périodiques sur l'état des ressources en eau, des milieux aquatiques et des usages dans les *Chroniques de l'eau* : 15 numéros en 2013.

1.2.2 Mise en réseau des acteurs

L'Office de l'eau a adhéré à la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies), ce qui lui permet d'accéder aux informations à caractère technique, juridique, financier et règlementaire en rapport avec les services publics de l'eau et de l'assainissement. Ces analyses sont destinées tant aux propres réflexions des collaborateurs de l'Office qu'à l'information des opérateurs au sein des autorités organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ainsi, et dans un premier temps, l'Office a formalisé un réseau associant les techniciens des Services publics d'assainissement non collectif, le Centre national de la fonction publique territoriale et l'Agence de santé de

l'Océan indien ; les premières actions ont porté sur le partage d'expérience et l'harmonisation des contrôles entre services, la définition d'un programme de formation et d'une stratégie de communication.

Les directeurs des Offices de l'eau ont souhaité développer les échanges entre Offices pour mutualiser et donc améliorer les savoir-faire spécifiques aux départements d'outre-mer au bénéfice des structures et des actions publiques dont ils ont la charge.

Pour ce faire, une plate-forme collaborative hébergée par l'Office de l'eau Réunion a été mise en place pour faciliter ces échanges et structurer ce « Réseau des Offices de l'eau Outre-Mer ».

❖ Coopération régionale

En cette année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, l'Office de l'eau a participé à de multiples rencontres afin de partager les expériences et définir des pistes d'action dans ce domaine et pour les années à venir. Ce thème a fait l'objet d'une table ronde lors du séminaire « gouvernance et coopération dans le domaine de l'eau » organisé par l'Office de l'eau Réunion et le Conseil général les 27 et 28 juin 2013.

L'Office a aussi été associé par le Conseil général aux échanges avec les Seychelles ; Un protocole de coopération en matière de développement durable a été signé le 25 octobre 2013, lequel a identifié des projets d'intérêt commun entre La Réunion et les Seychelles concernant la planification et la gestion intégrée du cycle de l'eau : (1) appui méthodologique pour la définition d'un

programme de recherche en eau, (2) accompagnement pour la mise en œuvre d'un document global de coordination des politiques publiques dans le domaine de l'eau, (3) échange de savoir-faire pour la promotion de pratiques individuelles hydro-économiques, (4) échange de savoir-faire pour le déploiement d'outils de gestion patrimoniale des infrastructures, (5) mise en place d'une plateforme de mutualisation des compétences et de formation aux métiers de l'eau.

L'Office de l'eau Réunion a également participé à la Rencontre internationale des maires francophones de l'Océan indien et au Club des coopérations décentralisées organisé par l'Agence française de développement.

1.2.3 Une capacité d'expertise au service de la politique de l'eau

❖ L'assistance technique aux autorités organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement

L'assistance technique aux collectivités intègre en 2013 les demandes des communes de Cilaos et Saint-Paul (la CREOLE). Le nombre de collectivités conventionnées évolue ainsi de 8 à 10, à savoir : Les Avirons, Bras-Panon, Cilaos, La Plaine des Palmistes, Saint André, Saint Benoît, Saint Leu, Saint-Paul (La CREOLE), Sainte-Rose et Salazie.

Pour mémoire, l'assistance technique est circonscrite aux domaines de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et l'entretien des milieux aquatiques.

Au total, 36 prestations sont souscrites dont 72% dans le domaine de l'assainissement, 17% en AEP, 3% en protection des milieux et 8% autres transversales.



Station de traitement des eaux usées de Saint Benoît

En 2013, 53% des prestations souscrites ont été sollicitées par les collectivités. La réalisation des prestations d'assistance technique a concerné uniquement l'assainissement notamment :

- le diagnostic de fonctionnement des stations d'épuration
- l'audit des dispositifs d'auto surveillance,
- l'appui au service public d'assainissement non collectif,
- l'appui à la rédaction de cahier des charges pour l'élaboration de schéma directeur d'assainissement ou de plan d'épandage des boues,
- la concertation avec les acteurs référents dans le domaine de l'assainissement.

34 audits et bilans de fonctionnement de stations d'épuration ont ainsi produit en 2013, soit une augmentation de 55% de l'activité (22 en 2012).

cf. annexe 1 : Déclinaison de l'assistance technique aux collectivités, en 2013

❖ Formaliser des partenariats efficaces

Le plan départemental de l'eau et des aménagements hydrauliques du Conseil Général est croisé avec le schéma départemental de l'adduction en eau potable que l'Office élabore ; En outre, des études d'intérêt général concernant la mobilisation de la ressource en eau en rapport avec les orientations d'aménagement hydroagricole du Département de La Réunion ont été identifiées dans un contrat d'objectifs de suivi de la ressource en eau et des milieux aquatiques entre le Conseil général et l'Office pour la période 2013-2016.

❖ Contribuer à la gouvernance de l'eau

L'expertise territoriale visent à mieux faire prendre en compte les enjeux environnementaux dans les documents de planification, à promouvoir les actions de connaissance, de protection de la ressource en eau et de restauration des milieux.

⚡ Le porter à connaissance :

- le Comité régional d'orientation et de suivi Ecophyto,
- le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires (CODERST),
- le Comité sécheresse,
- le Comité consultatif de la réserve nationale marine de La Réunion et la réserve naturelle de l'étang de Saint Paul,

En outre, l'Office de l'eau participe aux réunions techniques avec les communes notamment en lien avec l'élaboration de leur schéma directeur et zonage d'assainissement ou encore la mise en place de plan d'épandage des boues résiduelles urbaines.

Une convention relative au plan de gestion du Bassin Réunion entre l'Office de l'eau Réunion et la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de La Réunion a été signée le 27 juin 2013 entre les deux administrations ; elle vise à ordonnancer l'élaboration du plan de gestion 2016-2021, le programme de surveillance de l'état des eaux, conformément à la directive cadre sur l'eau, la bancarisation des données, la programmation financière de solidarité interbassins, pilotée par l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques), et à contribuer à une gouvernance optimale de l'eau.

⚡ Les documents de gouvernance :

- la révision du SDAGE (évaluation de l'état des masses d'eau et du risque de non atteinte des objectifs environnementaux à l'horizon 2021, étude sur les coûts environnementaux, évolution du programme de surveillance des eaux, révision du découpage des masses d'eau souterraine),
- l'élaboration des SAGE Est, Ouest et Sud,
- la rédaction du Plan départemental de protection des milieux aquatiques et de gestion des ressources piscicoles (PDPG) 2013-2017 de la Réunion,
- la révision du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux,
- l'élaboration du plan départemental de l'eau et des aménagements hydrauliques du Conseil Général,

✚ Les ateliers thématiques :

- le groupe d'évaluation environnementale et les ateliers spécifiques du transfert des eaux d'Est en Ouest,
- le groupe de travail sur la réutilisation des eaux usées de la station d'épuration du Grand Prado,
- le comité de pilotage sur la caractérisation de l'eutrophisation des récifs coralliens et définition des indicateurs pertinents (*Eutrolag*),
- les comités de pilotage pour le plan de gestion du Petit Etang et la réalisation du schéma directeur d'adduction en eau potable à Saint André,
- Le groupe thématique sur la gestion des Boues du Sud-Ouest, via la réalisation de l'étude de faisabilité pour la valorisation et

l'élimination des boues de la station de traitement des eaux usées de Pierrefonds.

- Le comité de pilotage du projet *PILMO* (Pilotage des apports organiques et impacts environnementaux) et *GIROVAR* (Gestion Intégrée des Résidus Organiques par la Valorisation Agronomique à la Réunion)
- le comité de pilotage de l'étude sur la pollution diffuse et transfert des produits phytosanitaires avec le *BRGM*,
- le groupe de travail pour le classement des cours d'eau,
- les groupes de travail de l'étude prospective 2012 visant à actualiser les substances à rechercher et réalisation des campagnes de prélèvements en eaux souterraines et en cours d'eaux.

Éléments clés

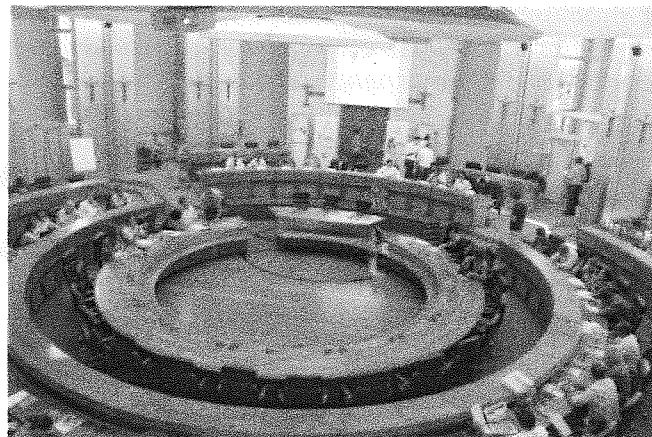
- La *CLE EST* valide son premier *SAGE* le 18 juillet 2013.
- L'état des lieux des 66 masses d'eau de La Réunion, approuvé par le Comité de bassin le 10 décembre 2013, indique que 26 masses d'eau sont identifiées en bon état à l'horizon 2021, 25 sont classées en risque et un doute subsiste sur 15, principalement en eau superficielle.
- Au cours de l'année, 5 réunions du *Comité sécheresse* ont donné lieu à des arrêtés de restriction d'usages de la ressource sur la période d'août à novembre 2013.

1.2.4 Sensibiliser aux enjeux de l'eau

A l'occasion du dixième anniversaire de l'Office de l'eau Réunion, l'établissement a produit un webdocumentaire accessible sur son site

internet www.eaureunion.fr, présentant son rôle, ses missions et actions mais aussi ses perspectives.

Dans ce cadre, il a également organisé en partenariat avec le Conseil général de La Réunion un séminaire sur le thème « *Gouvernance et coopération dans le domaine de l'eau* ». Pour la première fois, l'ensemble des offices de l'eau d'outre-mer étaient réunis, ainsi que des acteurs de l'eau de la zone Océan indien (Mayotte, Seychelles). Ce séminaire a permis de faire le point sur l'avancée permise par les offices de l'eau dans la gouvernance de l'eau en outre-mer, sur les financements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et sur les pistes de travail pour une coopération régionale accrue. Ce séminaire s'est conclu par une visite sur le terrain d'une délégation de personnalités extérieures.



Le séminaire « Gouvernance et coopération dans le domaine de l'eau » a réuni une centaine de participants au Palais de la source le 27 juin 2013.

Initié en 2012, le projet collaboratif de communication porté par la *DEAL*, l'*ARS*, le Conseil général, la *CISE*, *VEOLIA*, la *SAPHIR* et l'Office de l'eau Réunion, dénommé *Comm'eau*, vise à sensibiliser le grand public aux économies d'eau. Une charte de gouvernance a été signée par les parties prenantes, actant notamment du rôle de l'Office de l'eau en tant qu'agrégateur des contributions financières des partenaires du projet.

L'Office de l'eau Réunion diffuse également une communication ciblée dans le cadre d'espaces publicitaires achetés dans des agendas (Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie...) et une communication plus générale dans la presse locale, à l'occasion d'événementiel comme la Journée mondiale de l'eau.



Célébration de la Journée mondiale de l'eau à Sainte-Rose



Fête de la science 2013

Comme chaque année, l'établissement diffuse à la demande ses supports pédagogiques (dépliants, affiches, jeux ...).

L'Office de l'eau Réunion a également acquis et diffusé un fonds artistique composé de neuf peintures sur toile et de poèmes sur les enjeux et problématiques mondiaux liés à l'eau. Cette exposition présentée en avant-première lors du séminaire « *Gouvernance et coopération dans*

L'Office de l'eau a traité une quarantaine de demandes d'interventions pédagogiques pour tout public : entreprises, scolaires, grand public... L'établissement est intervenu sous forme d'animation de stand à la *Fête de la science* au Parc des expositions de Saint-Denis, lors de la Journée mondiale de l'eau à Sainte-Rose, lors de la Journée nationale de l'eau, de la pêche et des milieux aquatiques à Saint-André, à la manifestation « *Rivière en fête* » à Ilet Quinquina, lors de la *Fête de la truite* à la Rivière Langevin... L'établissement est intervenu en milieu scolaire lors de la *Semaine du développement durable*, et à la demande des enseignants tout au long de l'année. Il a tenu des conférences lors du *Salon régional de la jeunesse* sur les métiers de l'eau, ou encore lors de la journée technique *Produire autrement* organisée par le Lycée d'enseignement général et technologique agricole de Saint-Paul. Il a animé des sessions de sensibilisation à l'eau pour des professionnels, à la demande de la Direction régionale du service médical de La Réunion, lors de l'atelier d'échanges de pratiques organisé par le réseau *Granddir* et le *Conservatoire botanique national Mascarin*, mais aussi à la demande d'un groupe hôtelier pour son personnel.

le domaine de l'eau » le 27 juin 2013 au Palais de la source à Saint-Denis, a été diffusée à la bibliothèque départementale de La Réunion, puis lors de la *Rencontre internationale des maires francophones de l'Océan indien* à l'Hôtel de ville de Saint-Denis, et enfin sur les grilles du Jardin de la Victoire à Saint-Denis. Cette exposition est disponible au prêt sur www.eaureunion.fr.

2 PROGRAMMER LES ACTIONS ET TRAVAUX DU BASSIN

2.1. L'évolution du programme d'aide financière 2010-2015

Au cours de l'année 2013, les enveloppes du PPA 2010-2015 ont fait l'objet de plusieurs modifications.

Au 31 mai 2013, le taux d'engagement de la contribution de l'Office de l'eau sur la thématique « *contrepartie nationale POE Feder - Lutter contre les pollutions* » est de 11 933 138,84€ par rapport aux 25 000 000€ initialement prévus ; la période de cette programmation européenne s'achevant le 31 décembre 2013, il y avait opportunité à réorienter le montant différentiel au bénéfice d'actions d'ores et déjà programmables ; Par ailleurs, le règlement partiel par la Saphir de sa dette (220.673,97€) ainsi que le solde des dossiers achevés du PPA (204.576,21€)

permettent de générer de nouvelles autorisations de programmation.

La consommation importante de certaines enveloppes du PPA 2010-2015 notamment sur la thématique « *Gérer durablement la ressource en eau* », pour laquelle un nombre croissant de demandes de subvention étaient transmises à l'Office de l'eau, il a été décidé d'augmenter le montant de l'enveloppe initialement alloué à cet objectif.

Le tableau ci-dessous rappelle l'affectation initiale des enveloppes du PPA 2010-2015 ainsi que les modifications apportées, selon les éléments précités.

Objectif	Enveloppes prévisionnelles du PPA 2010-2015		Enveloppes modifiées du PPA 2010-2015	
Gérer durablement la ressource en eau	13 460 000,00 €	28,34%	19 168 075,79 €	40,00%
Lutter contre les pollutions	7 790 000,00 €	16,40%	11 755 714,04 €	24,53%
CPN POE Feder - Lutter contre les pollutions	25 000 000,00 €	52,64%	15 439 532,67 €	32,22%
Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques	900 000,00 €	1,90%	1 211 928,37 €	2,53%
Renforcer la gouvernance	342 793,31 €	0,72%	342 793,31 €	0,72%
TOTAL	47 492 793,31 €	100,00%	47 918 044,18 €	100,00%

2.2. Les actions et travaux subventionnés par l'Office de l'eau Réunion

L'Office de l'eau Réunion a reçu cette année 40 demandes de subvention. 36 dossiers ont été agréés, dont 30 sur le programme d'aides spécifiques de l'établissement et 6 en tant que contrepartie nationale du Feder 2007-2013, pour un montant total de 4 733 199,51 euros.

L'engagement des subventions de l'Office de l'eau Réunion se répartit de la manière suivante :

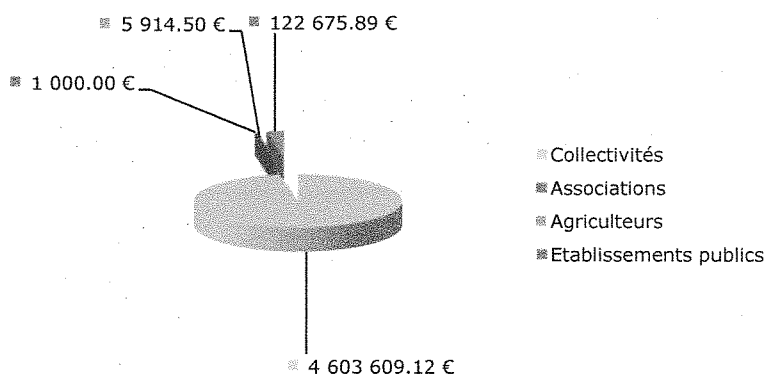
- en tant que contrepartie nationale du Feder, 1 351 713,28 € (28,56%)

- sur le programme d'aides spécifiques de l'Office de l'eau, 3 381 486,23€ (71,44%)

cf. annexe 2 : Aides attribuées au titre du programme d'aides spécifiques de l'Office de l'eau Réunion, en 2013

cf. annexe 3 : Aides attribuées en tant que contrepartie nationale des programmes opérationnels européens 2007-2013, en 2013

Subvention attribuée par type d'opérateur



2 demandes de financement ont été refusées.

43 dossiers ont été soldés cette année. 145 dossiers restent en cours de réalisation.

Les services publics de l'eau et de l'assainissement restent les principaux bénéficiaires des subventions de l'Office de l'eau.

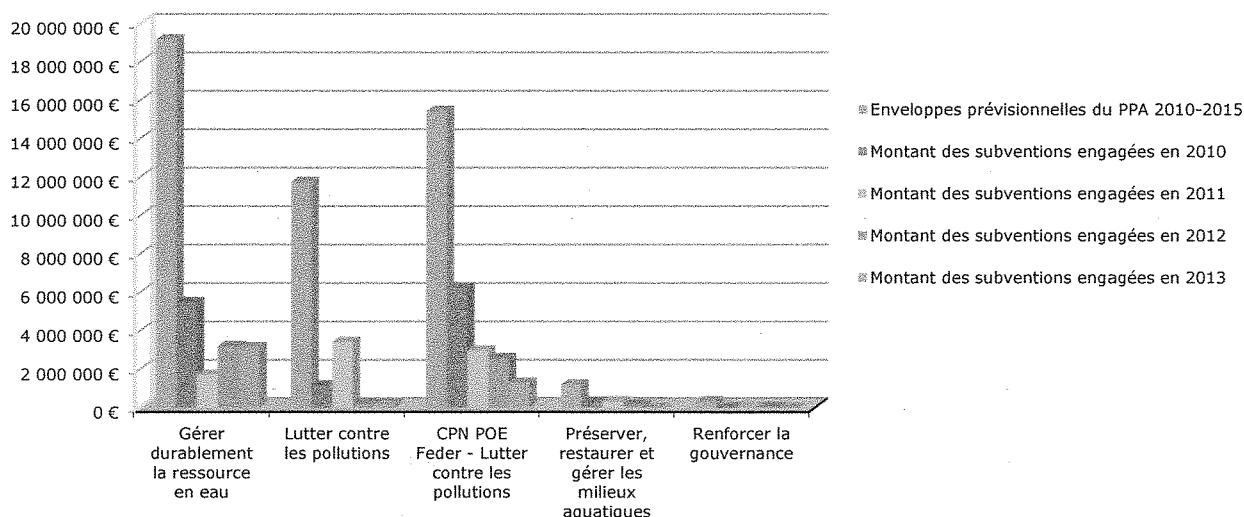
Opérateur	Enjeux	Aide moyenne / projet
Collectivités : 22 projets	Renouvellement de réseaux d'eau potable	209 255 €
Associations : 1 projet	Sensibilisation du public aux questions liées à l'eau	1 000 €
Agriculteurs : 8 projets	Renouvellement de goutteurs pour l'irrigation	739 €
Établissements publics : 5 projets	Réalisation d'économies d'eau	24 35 €

2.3. L'avancement du programme d'aide financière

Aux deux tiers de la période de programmation de six ans, le taux d'engagement atteint 68% des enveloppes prévisionnelles et le taux de

mandatement s'élève à 58% des engagements financiers pris par l'Office de l'eau Réunion.

Evolution des engagements de subvention par objectif

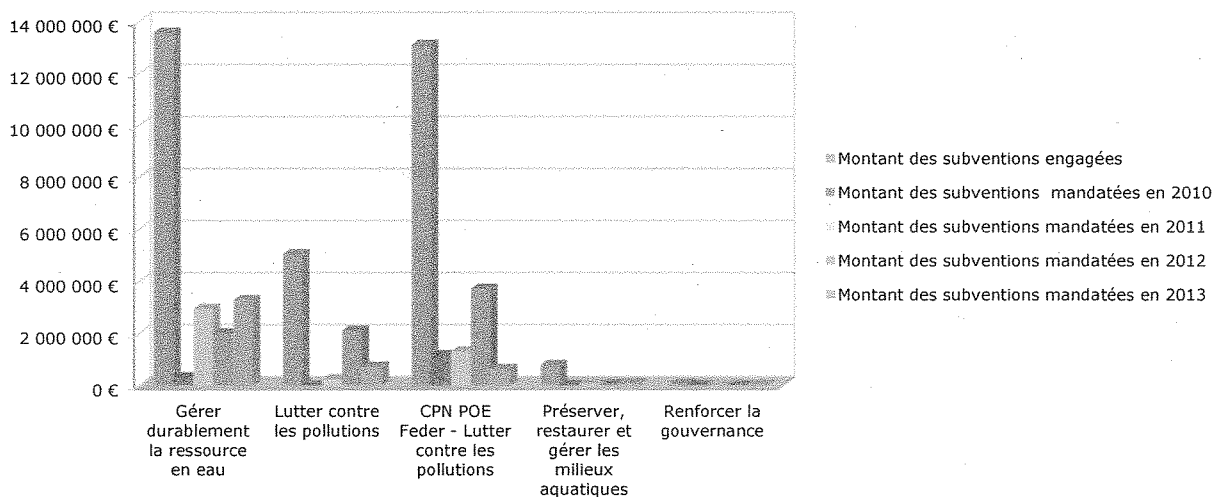


Objectif	Gérer durablement la ressource en eau	Lutter contre les pollutions	CPN POE Feder - Lutter contre les pollutions	Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques	Renforcer la gouvernance	TOTAL
Enveloppes prévisionnelles du programme d'aide						
2010-2015	19 168 075,79 €	11 755 714,04 €	15 439 532,67 €	1 211 928,37 €	342 793,31 €	47 918 044,18 €
Montant de subvention engagée						
en 2010	5 483 251,85 €	1 158 352,81 €	6 234 771,18 €	306 847,47 €	2 036,71 €	13 185 260,02 €
en 2011	1 721 376,46 €	3 430 585,09 €	2 979 319,75 €	341 111,33 €	41 534,69 €	8 513 927,32 €
en 2012	3 207 496,45 €	210 236,30 €	2 578 238,41 €	144 135,48 €	26 328,00 €	6 166 434,64 €
en 2013	3 155 405,06 €	260 785,17 €	1 313 509,28 €	3 500,00 €	0,00 €	4 733 199,51 €
total	13 567 529,82 €	5 059 959,37 €	13 105 838,62 €	795 594,28 €	69 899,40 €	32 598 821,49 €
taux de programmation	70,78%	43,04%	84,88%	65,65%	20,39%	68,03%

La baisse des engagements financiers de l'Office de l'eau enregistrée en 2013 s'explique d'une part, par l'échéance des programmes opérationnels européens au 31 décembre 2013 et d'autre part, par l'aboutissement des projets d'assainissement, notamment la construction de stations d'épuration et la création de réseaux de transfert, en régularisation des dispositions de la directive *eaux résiduaires urbaines*.

L'effet de levier que l'Office de l'eau a procuré dans l'action territoriale dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement de La Réunion s'élève pour la période de programmation de l'Union européenne 2007-2013 à 29 952 189,79€ en contrepartie nationale du Feder pour un coût global éligible des projets atteignant les 209 299 812,26€.

Evolution des mandatements de subvention par objectif



Objectif	Gérer durablement la ressource en eau	Lutter contre les pollutions	CPN POE Feder Lutter contre les pollutions	Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques	Renforcer la gouvernance	TOTAL
Montant de subvention engagée de 2010 à 2013	13 567 529,82 €	5 059 959,37 €	13 105 838,62 €	795 594,28 €	69 899,40 €	32 598 821,49 €
Montant de subvention mandatée						
en 2010	323 263,83 €	0,00 €	1 176 551,04 €	12 718,89 €	0,00 €	1 512 533,76 €
en 2011	2 962 213,45 €	255 156,83 €	1 317 357,44 €	77 048,57 €	15 000,00 €	4 626 776,29 €
en 2012	2 018 622,84 €	2 126 435,94 €	3 727 078,48 €	65 359,92 €	5 200,00 €	7 942 697,18 €
en 2013	3 297 499,47 €	744 427,93 €	643 746,96 €	110 974,72 €	19 138,13 €	4 815 787,21 €
total	8 601 599,59 €	3 126 020,70 €	6 864 733,92 €	266 102,10 €	39 338,13 €	18 897 794,44 €
taux de mandatement	63,40%	61,78%	52,38%	33,45%	56,28%	57,97%

3 STRUCTURER LES RESSOURCES STRATEGIQUES DE L'OFFICE

3.1. Les ressources humaines

3.1.1 Effectif

Les effectifs de l'Office de l'eau Réunion se sont accrus d'un équivalent temps plein travaillé, soit **28 agents** occupant chacun un emploi permanent au tableau des effectifs.

27 agents exercent à temps plein et 1 à temps partiel (80%) depuis le 1^{er} octobre 2013.

Courant 2013, les emplois permanents suivants ont été déclarés vacants :

- **Technicien informatique** : suite au départ d'un agent dans le cadre d'une disponibilité pour convenances personnelles, remplacement par recrutement sur liste d'aptitude d'un technicien territorial

- **Ingénieur, chef du service usages de l'eau et services publics associés** : suite au départ d'un agent en disponibilité pour convenances personnelles, remplacement par recrutement d'un ingénieur principal territorial dans le cadre d'une mutation

- **Animateur médiateur scientifique** suite au départ de l'agent recruté dans le cadre de l'article 3-2 de la loi de 1984, après réussite à un concours, recrutement d'un agent contractuel article 3-2 de la loi de 1984.

- Modification par délibération du conseil d'administration du 12 juin 2013 de l'emploi d'**ingénieur ressources en eau**, modalités de recrutement autorisé pour l'emploi : par voie statutaire (mutation, liste d'aptitude, détachement) en priorité, par voie contractuelle (non titulaire), par défaut : emploi pourvu par recrutement d'un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi de 1984.

- Création par délibération du conseil d'administration du 12 juin 2013 du poste de **socio économiste**, rattaché au service *finances et prospective* : emploi pourvu par recrutement sur liste d'aptitude en novembre 2013.

- **Ingénieur d'études** au service milieux aquatiques, eaux littorales, leurs pollutions et usages : emploi pourvu par recrutement d'un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi de 1984.

Par délibération du 26 septembre 2012, le conseil d'administration a autorisé l'Office de l'eau à recourir au **contrat d'apprentissage**, un agent, apprenti au CFA de l'université de la Réunion a été recruté dans ce cadre en septembre 2012, son contrat a pris fin au 13 juillet 2013. Un autre agent, apprenti au *Centre de formation d'apprentis* de la Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion a été recruté le 15 novembre 2013 pour une durée de 3 ans dans le cadre de la préparation d'un baccalauréat professionnel *Gestion-Administration*.

4 agents ont bénéficié d'un avancement de grade :

- 1 Agent du grade d'agent de maîtrise au grade d'agent de maîtrise principal.
- 2 agents du grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.
- 1 agent du grade d'ingénieur territorial au grade d'ingénieur territorial principal.

Emplois permanents	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2013
STATUT	23 statutaires – 4 contractuels	25 statutaires – 4 contractuels
PARITE	19 hommes – 8 femmes	21 hommes – 8 femmes
MOYENNE D'AGE	39 ans	38 ans 2 mois
CATEGORIE HIERARCHIQUE	13 A, 6 B, 8 C	14 A, 7 B, 8 C

La masse salariale globale a augmenté de 10,03 % entre 2012 (1 370 458,37 €) et 2013 (1 507 975,84 €).

Globalement, eu égard au développement des activités de l'Office, la politique des ressources humaines est dynamique en termes de recrutement.

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Effectif permanent	12	13	15	18	22	21	23	23	26	27	29

Afin d'accompagner l'évolution de ses effectifs, l'Office de l'eau Réunion a eu l'opportunité de louer un bâtiment proche de son siège. Cette proximité a permis la connexion directe des 2

bâtiments en ce qui concerne les réseaux informatique et téléphonique. Cette connexion a pour effet d'optimiser les relations entre les services.

3.1.2 Formation

Au niveau de la formation, le nouveau plan de formation de l'Office de l'eau couvre la période 2013-2016, il a été présenté au comité technique paritaire le 22 février 2013 et a reçu un avis favorable à l'unanimité. Il a été adopté par délibération du conseil d'administration du 27 février 2013.

2013, 3 étudiants stagiaires ont intégré les équipes techniques pour des périodes de 2 semaines à 6 mois selon leur cursus de Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme d'ingénieur. 8 mois et trois semaines d'équivalents temps plein ont été employés, et 8 mois ont donné lieu à indemnités de stage.

L'Office de l'eau contribue également à la formation dans les domaines de l'eau. Ainsi, en

3.1.3 Politique sociale

Au niveau de la politique sociale de l'établissement, la collectivité s'est engagée dans le **financement de la protection sociale complémentaire des agents** dans la cadre des contrats labellisés :

Dans un but d'intérêt social, la collectivité a souhaité moduler sa participation, en prenant en compte le revenu des agents.

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

En application des critères retenus, le conseil d'administration a autorisé, par délibération en date du 12 juin 2013, l'Office de l'eau à participer au financement de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour les risques *santé et prévoyance* selon les modalités suivantes : 18 € par mois pour les agents relevant des cadres d'emploi de catégorie A, 23 € par mois pour les agents relevant des cadres d'emploi de catégorie B, 30 € par mois pour les agents relevant des cadres d'emploi de catégorie C.

Ce projet a été soumis à l'avis du comité technique paritaire le 12 juin 2013, et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

3.2. Les redevances d'usage de l'eau

Redevances	Assiettes	Recettes
Pour prélèvement de la ressource en eau	Récupération par les exploitants du service d'eau auprès des abonnés au service	7 421 728.01 €
Pour protection des milieux aquatiques	1 redevable / 1 098 cartes de pêche	7 863.00 €
Pour pollutions diffuses	43 redevables, dont 25 payants	399 246.77 €
Pour obstacle sur cours d'eau	3 redevables / 9 ouvrages	11 430.00 €
Pour pollution de l'eau d'origine domestique	Récupération par les exploitants du service d'eau auprès des abonnés au service	1 429 138.05 €
Pour modernisation des réseaux de collecte – eau domestique		655 284.83 €
Pour pollution de l'eau d'origine non domestique	17 redevables, dont 16 payants	124 729.41 €
Pour modernisation des réseaux de collecte – eau non domestique		10 613.27 €
Pour pollution de l'eau liée aux activités d'élevage	49 redevables, dont 8 payants	7 021.21 €
	Total	10 006 694.27 €

La redevance *prélèvement* est due par toute personne dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau. Déclaré en 2013, le volume total d'eau prélevé en 2012 hors hydroélectricité est de 225,6 millions de

m3 d'eau soit une diminution par rapport à l'année précédente de 0,7%.

USAGE	Eau potable		Irrigation		Activité industrielle		Autres usages		TOTAL	
Prélèvement 2010 (m3)	144 691 868		61 357 904		10 495 966		5 486 773		222 032 511	
Prélèvement 2011 (m3)	142 563 674	-1.5%	63 728 616	3.9%	11 428 834	8.9%	9 504 314	73.2%	227 225 438	2.3%
Prélèvement 2012 (m3)	142 759 161	0.1%	70 122 282	10.0%	10 682 384	-6.5%	2 063 899	-78.3%	225 627 726	-0.7%

Les prélèvements destinés à l'eau potable augmentent de 0,2% par rapport à 2011, alors qu'ils étaient en diminution entre 2010 et 2011 de 1.49%.

Le volume prélevé pour l'irrigation augmente de 10% par rapport à 2011 contre 3.9% entre 2010 et 2011. Cette augmentation reflète bien la période de sécheresse constatée notamment dans la région Sud.

Les prélèvements liés à un usage industriel après une augmentation de 8,7% connaissent une diminution de 6,4%. Cette diminution traduit les efforts réalisés par certains industriels en vue de réduire leur consommation d'eau mais aussi à une baisse d'activité.

Le volume prélevé pour les prélèvements « autres usages » affichent une diminution importante de 78,3%. Il s'agit des prélèvements servant à la production d'énergie renouvelable, à la réalimentation du milieu naturel ainsi que des prélèvements dont les volumes sont inférieurs au seuil de recouvrement de la redevance (10 000 mètres cube d'eau prélevée par an). Cette baisse importante s'explique par l'amélioration du dispositif de régulation des eaux arrivant de la galerie de Salazie.

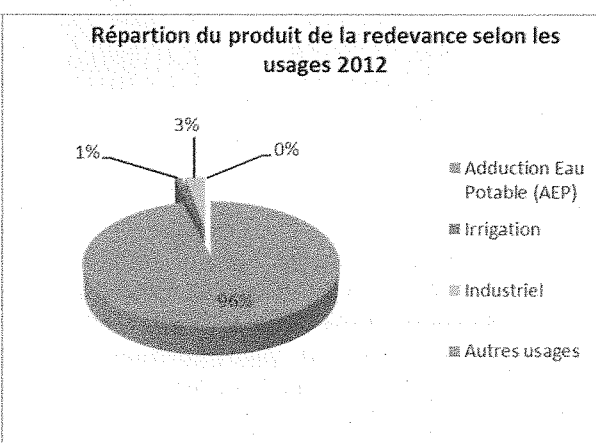
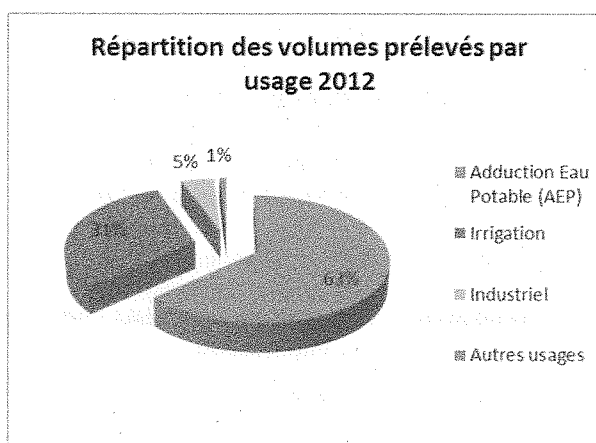
D'un point de vue financier la recette globale de la redevance *prélèvement* connaît une légère augmentation de 0,04%.

USAGE	Eau potable	Irrigation	Activité industrielle	Autres usages	TOTAL
Taux de la redevance	0,050 €/m3	0,001 €/m3	0,020 €/m3	- €/m3	
Produit des redevances* 2011	7 128 183,70 €	63 728,62 €	228 480,32 €	- €	7 420 392,64€
Produit des redevances* 2012	7 137 958,05 €	70 122,28 €	213 647,68€	- €	7 421 728,01 €
Variation de la recette 2012/2011	0,14%	10,03%	-6,48%		0,02%

* Sont exclus les montants de redevance inférieurs à 100€

Alors que le volume prélevé pour l'usage d'eau potable représente 63% du volume global de l'eau prélevé, sa contribution au produit total

de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est de 96%.



La redevance pour protection des milieux aquatiques s'applique depuis le 1^{er} janvier 2008 sur la rémunération des cartes de pêche gérées par la Fédération départementale des

associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA).

Recouvré en 2013, le montant de cette redevance pour l'année 2012 est de 7 863 €.

Activité	Taux de la redevance	Recettes				Variation
		2011		2012		
Pêche à l'année	8,80 €	908 cartes	7 990,40 €	863 cartes	7 494,40 €	-5.0%
Pêche à la quinzaine	3,80 €	7 cartes	26,60 €	12 cartes	45,60 €	71.4%
Pêche à la journée	1,00 €	213 cartes	213,00 €	223 cartes	223,00 €	4.7%
Total		1 128 cartes	8 230,00 €	1 098 cartes	7 863,00 €	-4.5%

La redevance pour pollutions diffuses est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2009. Cette redevance est assise sur les quantités de

substances actives contenues dans les produits phytopharmaceutiques et classées en trois catégories selon leur dangerosité.

Catégorie des substances	Evolution des taux (/litre ou kg de substance active)			
	Janv. -09	juil. -09	Janv. -10	Janv. -11
Substances toxiques, très toxiques, cancérigènes, mutagènes ou tératogènes	3,00 €	3,70 €	4,40 €	5,10 €
Substances dangereuses pour l'environnement ne relevant pas de la famille chimique minérale	1,20 €	1,50 €	1,70 €	2,00 €
Substances dangereuses pour l'environnement relevant de la famille chimique minérale	0,50 €	0,60 €	0,70 €	0,90 €

Au titre de l'année 2012, 43 redevables ont été identifiés, dont 25 sont concernés par la redevance ; Les autres ayant une redevance inférieure à 100 € sont exonérés. Le montant de la recette est de 399 246,77 €.

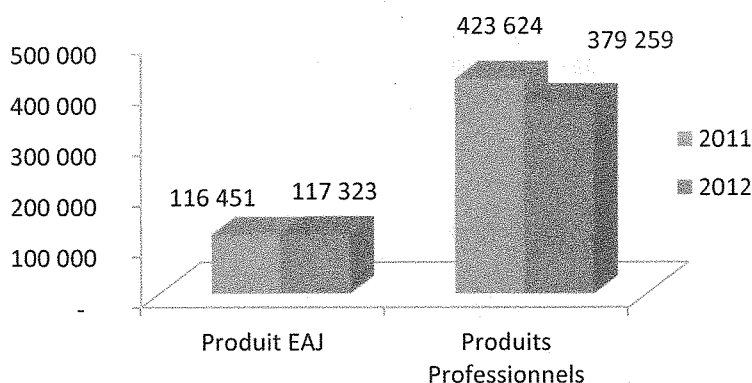
- 496.582 unités (litres ou kg) de produits commercialisés dont 117.323 unités EAJ (24%),
- 196.174 unités de substances actives contenues dans les produits.

Les déclarations des redevables permettent de constater :

- 435 spécialités commerciales, dont 139 (32%) pour lesquelles l'emploi est autorisé dans les jardins (EAJ),

cf. annexe 4 : Déclinaison des déclarations d'assiette de la redevance pour pollutions diffuses

Evolution de la destination d'usage des produits



En comparaison avec les données déclarées en 2011, on constate une baisse de 16.8% du nombre de spécialités commerciales déclarées; cette baisse est plus importante pour les produits EAJ (-24%). De même, les quantités vendues baissent de 8,1%, la part des ventes des produits EAJ stagne. La quantité de substance contenue dans les produits baisse de 13,3%.

La tendance s'inverse par rapport à 2011 : la part des produits EAJ se maintient alors que la part des produits destinés aux professionnels recule.

cf. annexe 5 : Redevance pour pollutions diffuses 2012 - Quantités des 20 principales substances, entrant dans la composition des produits commercialisés et représentant plus de 80% du total commercialisé en 2012

Au regard des variations des quantités de substances utilisées, il y a une augmentation de plus de 30% de l'usage du pesticide *chlorpyrifos-ethyl* et de l'herbicide *Glufosinate ammonium* qui sont des substances de catégorie 3, une baisse de plus de 20% pour 2 produits contenant des substances de catégories 2 (Glyphosate, Mancozèbe) entrant dans la

composition des herbicides destinés à un usage professionnel et une augmentation de 12% de l'utilisation des produits EAJ contenant du glyphosate et du Mancozèbe.

L'effet de substitution constaté en 2011 semble se confirmer.

La redevance pour obstacles sur les cours d'eau est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2011 ; elle est due par toute personne propriétaire ou concessionnaire d'un ouvrage constituant un obstacle continu joignant les deux rives d'un cours d'eau.

Sont exonérés de cette redevance les ouvrages :

1. faisant partie d'installations hydroélectriques assujetties à la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau,
2. dont la dénivelée est inférieure à 5 mètres de hauteur,
3. dont le débit moyen interannuel au droit de l'ouvrage est inférieur à 0,3 mètre cube par seconde.

La redevance est assise sur le produit, exprimé en mètres, de la dénivelée entre la ligne d'eau à l'amont de l'ouvrage et la ligne d'eau à l'aval par le coefficient de débit du tronçon de cours d'eau au droit de l'ouvrage et par un coefficient d'entrave.

Le taux de la redevance est fixé à 150 € par « équivalent mètre ».

Au titre de l'année 2012, 3 redevables sont concernés par la redevance. Sur les 14 ouvrages recensés, 9 sont concernés par la redevance. La recette totale s'élève à 11 430 €.

cf. annexe 6 : Détail des recettes de la redevance pour obstacle sur les cours d'eau en 2012

Les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte des eaux usées sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2011.

La redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique, est due par :

(1) Toute personne ou tout établissement ayant une activité domestique ou assimilée et consommant de l'eau quelle que soit son origine : service d'eau potable, forage privé ou source privée équipé d'un compteur ;

(2) Toute personne ou tout établissement consommant de l'eau (service de distribution d'eau potable, forage privé ou source privée) et ayant une activité de nature industrielle (fabrication, production, ...) et qui n'acquittent pas directement la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique, ses rejets d'effluent étant inférieurs aux seuils d'assujettissement ;

(3) Toute personne dont les consommations en eau ne sont pas comptabilisables (source ou forage non équipé d'un compteur d'eau) mais qui est raccordée ou raccordable au réseau d'assainissement ;

(4) Toute personne dont les consommations en eau ne sont pas comptabilisables (source ou forage non équipé de compteur d'eau) mais qui n'est pas raccordée ou raccordable au réseau d'assainissement.

Sont exonérées les activités d'élevage destinées à la production laitière ou de viande (bâtiments et abreuvoirs) ainsi que les activités d'irrigation des champs et des prairies, les

activités d'arrosage des jardins et des espaces verts, uniquement sous réserve d'un branchement spécifique. En effet, les deux premières activités sont soumises à une redevance spécifique à leur activité : il s'agit de la redevance pour pollutions diffuses pour les agriculteurs et de la redevance pour pollution par les activités d'élevage pour les éleveurs.

La redevance est assise sur :

- Les volumes d'eau facturés pour les redevables de la catégorie (1)
- Les volumes d'eau consommés et plafonnés aux 6000 premiers mètres cube par an pour les redevables de la catégorie (2)
- Les volumes d'eau pris en compte pour le calcul de la redevance communale d'assainissement pour les redevables de la catégorie (3)
- Un volume d'eau forfaitaire de 65 mètres cube par habitant pour les redevables de la catégorie (4), volume forfaitaire fixé par l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte.

Le taux de la redevance est fixé à 0,02 € par mètre cube d'eau consommé.

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte « domestique » est due par les personnes qui acquittent la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique, qui sont raccordées ou raccordables au réseau d'assainissement collectif.

La redevance est assise sur les volumes d'eau pris en compte pour le calcul de la redevance communale d'assainissement.

Le taux est fixé à 0,02 € par mètre cube.

La mise en recouvrement de ces redevances se fait sur la base de conventions entre l'Office de l'eau Réunion et chacun des exploitants de réseau. Elles formalisent en outre l'obligation étendue aux offices par l'article D213-48-39-1 du code de l'environnement de verser à l'exploitant du service une rémunération calculée selon les modalités suivantes :

- un montant de 0,30 € hors taxe par facture, dans la limite d'un montant annuel de 0,90 euro hors taxe par abonné au service d'eau.
- en cas de facturation séparée de la fourniture d'eau et de la redevance d'assainissement, les montants indiqués au premier alinéa sont respectivement fixés à 0,15 € et 0,45 €.

Recouvré en 2013, le montant de ces redevances pour 2012 est de 2 084 422,88€.

Redevance	Pollution de l'eau « domestique »	Modernisation des réseaux de collecte « domestique »	Total
Montants facturés par les gestionnaires des services d'eau et d'assainissement	1 505 985,24 € (1 507 298,14€, +0,1% en 2011)	685 476,92 € (667 027,26€, -2,8% en 2011)	2 191 462,16 € (2 174 325,40€, -0,8% en 2011)
Montants encaissés par les gestionnaires des services d'eau et d'assainissement	1 429 138,05 € (1 388 304,83€, -2,9% en 2011)	655 284,83 € (602 925,62€, -8,7% en 2011)	2 084 422,88 € (1 991 230,45€, -4,7% en 2011)
Montants à encaisser sur l'exercice suivant au titre de l'année 2012	76 847,19 €	30 192,09 €	107 039,28 €
Montants encaissés / montants facturés	95%	96%	95%
Rémunération du fermier pour frais de gestion	280 482,44 € (13,5% des montants encaissés)		

Les gestionnaires des services d'eau et d'assainissement collectif déclarent les volumes facturés au titre des deux redevances mais ils ne règlent que les montants réellement encaissés, la différence est reportée sur l'exercice suivant.

La redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique est due par toute personne dont les activités entraînent le rejet, au-delà d'un certain seuil, d'éléments polluants directement dans le milieu naturel ou par l'intermédiaire d'un réseau de collecte.

L'assiette de la redevance est la pollution annuelle rejetée dans le milieu naturel égale à douze fois la moyenne de la pollution moyenne mensuelle et de la pollution mensuelle rejetée la plus forte.

Par délibération en date du 2 octobre 2013, le Conseil d'administration de l'Office sur la base de l'avis conforme du Comité de Bassin du 25 juin 2013 a voté l'actualisation de la liste des paramètres de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique et les taux afférents applicables au 1er janvier 2014.

cf. annexe 7 : Evolution des taux de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte « non domestique » est due par les personnes qui acquittent la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique et dont les activités entraînent des rejets d'eaux usées dans un réseau public de collecte.

Sont exonérées les personnes qui transfèrent directement leurs eaux usées à la station d'épuration au moyen d'un collecteur spécifique qu'elles ont financé.

La redevance est assise :

- Soit sur le volume d'eau retenu, avant application d'abattements éventuels, pour le calcul de la redevance d'assainissement mentionnée à l'article L. 2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,
- Soit sur le volume d'eaux usées rejetées au réseau d'assainissement si celui-ci est retenu pour le calcul de la contribution aux charges du service d'assainissement en application d'une convention passée entre l'assujetti et le gestionnaire du réseau d'assainissement.

Le taux voté appliqué depuis le 1er janvier 2011 est de 0,01 € par m3 d'eau usée.

Au titre de l'année 2012, 17 redevables ont été identifiés, dont 16 sont concernés par la redevance ; le montant recouvré est de 135 342,68 €.

Redevances	Pollution de l'eau d'origine non domestique	Modernisation des réseaux de collecte des eaux usées	Total
Montants encaissés au titre de l'année 2012	124 729,41 € (132 348,48€, +5.76% en 2011)	10 613,27 € (11 772,72€, +9.85% en 2011)	135 342,68 € (144 121,20€, +6.09% en 2011)

La baisse de recette pour la redevance pollution de l'eau traduit les efforts réalisés par les industriels pour améliorer la qualité de leurs rejets (mise en place de station de traitement des eaux usées, unité de méthanisation...). Cet effort est également réalisé au niveau des processus de fabrication pour réduire la consommation d'eau et donc réduire les volumes d'eau rejetés.

La redevance pour pollution de l'eau liée aux activités d'élevage est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2011 ; Elle est due par toute personne ayant un élevage dont le cheptel est supérieur à 90 unités gros bétail (UGB) - 150 UGB pour les exploitations situées en zone de

montagne - et dont le chargement est supérieur à 1,4 UGB/ha de surface agricole utilisée. Les espèces animales concernées sont : bovins, porcins et volailles - palmipèdes...

La redevance n'est perçue qu'à partir de la 41^{ème} UGB détenue. Le taux de la redevance est de 3€ par UGB.

Au titre de l'année 2012, 49 redevables sont identifiés, dont seulement 8 sont concernés par la redevance ; le montant recouvré est de 7 021,21 € (Pour mémoire, 6 450,31 €, -8,9% en 2011).

3.3. Le budget 2013

La prévision budgétaire 2013 était arrêtée comme suit.

Section	Rappel 2012			2013		
	Reprise résultat	Budget	Total Budget	Reprise résultat	Budget	Total Budget
Fonctionnement	16 452 506,35 €	10 760 078,00 €	27 212 584,35 €	15 447 495,15 €	10 565 141,16 €	26 012 636,31 €
Investissement	6 391 730,95 €	23 161 959,22 €	29 553 690,17 €	1 457 356,58 €	25 177 908,46 €	26 635 265,04 €
Total	22 844 237,30 €	33 922 037,22 €	56 766 274,52 €	16 904 851,73 €	35 743 049,62 €	52 647 901,35 €

La réalisation comptable du budget par chapitre se présente comme suit (chiffres communiqués sous réserve de l'adoption du

compte administratif et du compte de gestion de l'année 2013).

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
	Chapitre	2012	2013
011	Charges à caractère général	1 382 349,91 €	1 197 671,24 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 370 458,37 €	1 507 975,84 €
65	Autres charges d'activité	129 566,96 €	284 389,74 €
67	Charges exceptionnelles	10 118,06 €	24 458,69 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 473 401,96 €	5 508 628,88 €
Total des dépenses de fonctionnement		6 365 895,26 €	8 523 124,39 €
RECETTES			
	Chapitre	2012	2013
70	Produits services, domaine, ventes diverses		22 678,22 €
73	Impôts et taxes	10 200 318,19 €	9 923 857,68 €
74	Dotations et participations	261 429,47 €	459 006,59 €
75	Autres produits d'activité	14 157,32 €	15 466,72 €
76	Produits financiers	2 067,80 €	
77	Produits exceptionnels	10 030,00 €	4 046,66 €
78	Reprises sur provisions		220 674,46 €
013	Atténuation de charges (sauf 6031 et 6611)	4 931,61 €	5 303,95 €
Total des recettes de fonctionnement		10 492 934,39 €	10 651 034,28 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
	Chapitre	2012	2013
20	Immobilisations incorporelles	11 752,18 €	602,18 €
204	Subvention d'équipement versée	10 678 914,05 €	4 972 764,71 €
21	Immobilisations corporelles	140 972,19 €	184 696,48 €
23	Immobilisations en cours	161 229,90 €	26 382,90 €
Total des dépenses d'investissement		10 992 868,32 €	5 184 446,27 €
RECETTES			
	Chapitre	2012	2013
040	Opération d'ordre de transferts entre section	3 473 401,96 €	5 506 709,88 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé en N-1	2 585 091,99 €	5 132 050,33 €
19	Différence sur réalisations d'immobilisations		1 919,00 €
Total des recettes d'investissement		6 058 493,95 €	10 640 679,21 €

La ventilation des chapitres 65-subventions de fonctionnement, 73-les redevances d'usages de l'eau de la section de fonctionnement et du chapitre 204-subventions d'investissement de

la section d'investissement est rappelée ci-dessous :

65 AUTRES CHARGES D'ACTIVITE (sauf 6586)		2012	2013	Variation 2013/2012
65734	Communes et structures intercommunales	45 396,36 €	112 126,61 €	147,0%
65738	Organismes publics divers	16 655,20 €	82 883,39 €	397,6%
6574	Subventions de fonctionnement aux personnes	67 515,28 €	89 379,74 €	32,4%
Total		129 566,84 €	284 389,74 €	119%
73 IMPOTS ET TAXES (sauf impôts locaux) dont produits rattachés		2012	2013	Variation 2013/2012
737811	Redevance prélèvement ressource eau	7 390 298,50 €	7 203 870,66 €	-3%
7378121	Redevance pollution de l'eau	1 577 254,26 €	1 572 335,92 €	-0,3%
7378122	Redevance pollution diffuses	534 039,67 €	399 232,13 €	-25,2%
737813	Redevance modernisation réseau collecte	654 115,45 €	720 997,76 €	10,2%
737815	Redevance obstacle sur les cours d'eau	22 430,00 €	11 860,00 €	-47,1%
737816	Redevance pour protection du milieu aqua	9 430,00 €	7 860,00 €	-16,6%
73788	Autre redevance (élevage)	12 750,31 €	7 701,21 €	-39,6%
Total		10 200 318,19 €	9 923 857,68 €	-2,7%
204 SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE		2012	2013	Variation 2013/2012
204141	Subventions biens mobiliers, matériel & études (communes & intercommunalités)	274 519,12 €	246 204,65 €	-10,3%
204142	Subventions bâtiments & installations (communes & intercommunalités)	9 661 615,14 €	4 684 576,06 €	-51,5%
204181	Subventions biens mobiliers, matériel & études (organismes publics divers)	103 974,13 €	13 343,63 €	-87,2%
204182	Subventions bâtiments & installations (organismes publics divers)	580 122,83 €	- €	-100,0%
20421	Subventions biens mobiliers, matériel & études (personnes de droit privé)	58 682,83 €	28 640,37 €	-51,2%
Total		10 678 914,05 €	4 972 764,71 €	-53,4%

En 2013, les dépenses du chapitre 65 correspondant aux subventions de fonctionnement versées dans le cadre du programme d'aides augmentent, les recettes des redevances se maintiennent, à l'exception de la redevance pour pollution diffuses qui diminue de 25.2%.

Il est aussi constaté une baisse significative de 53,4% du paiement des subventions d'investissement du programme d'aides de l'Office 2010-2015, en lien avec les délais d'exécution des travaux.

Au terme de l'exécution budgétaire et comptable de l'exercice 2013, les dépenses engagées non mandatées en section d'investissement s'élèvent à 6 120 824,36 €, incluant les subventions d'investissement du programme pluriannuel d'aide financière de la période 2006-2009 incomplètement réalisées.

L'affectation *Autorisation de programme ou Autorisation d'engagement* du programme pluriannuel d'aides 2010-2015 se présente comme suit :

Autorisation de programme (AP) ou d'engagement (AE)		AP 2010/01 : PPA 2010/2015 HORS COFINANCEMENT DES MESURES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DU POE FEDER	AP 2010/02 : COFINANCEMENT DES MESURES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DU POE FEDER	AE 2010/03 : PPA 2010-2015 - subvention de fonctionnement	Total PPA 2010-2015
Montant		29 740 516,83 €	15 439 532,67 €	2 737 994,56 €	47 918 044,06 €
Montant Mandaté	2010	323 263,83 €	1 176 551,04 €	12 718,89 €	1 512 533,76 €
	2011	3 213 357,00 €	1 317 357,00 €	96 062,18 €	4 626 776,18 €
	2012	4 132 578,50 €	3 727 078,68 €	83 040,00 €	7 942 697,18 €
	2013	3 972 789,50 €	643 746,96 €	199 250,75 €	4 815 787,21 €
Total mandaté		11 641 988,83 €	6 864 733,68 €	391 071,82 €	18 897 794,33 €
Taux de mandatement		39,1%	44,5%	14,3%	39,4%

Le solde de trésorerie au 31 décembre 2013 se monte à **15 332 596,07 €** (alors qu'il était au 31 décembre 2012 de **15.291.790,73 €**). Par opposition aux années précédentes, le solde de trésorerie se stabilise (pour mémoire en 2011 il avait diminué de 1 519 742,62 €). Cette stagnation s'explique par le faible niveau de mandatement au niveau des subventions d'investissements (chapitre 204) et par une augmentation des recettes de la section d'investissement liée à la dotation aux amortissements des subventions attribuées dans le cadre du programme d'aide de l'Office.

Cependant, le rythme de mandatement devrait s'accélérer en 2014 et 2015, à savoir en fin de période du programme pluriannuel d'intervention 2010-2015 de l'Office, du programme de mesures adossé au cycle de gestion 2010-2015 du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, et deux années de parachèvement de l'exécution des programmes opérationnels européens 2007-2013.

Le moment de tension de la trésorerie de l'Office est estimé se situer au-delà de la période de programmation en cours 2010-2015, aux horizons de 2018.

ANNEXES

Annexe 1 : Déclinaison de l'assistance technique aux collectivités, en 2013

Code	Prestation d'assistance technique	Nombre de prestations conventionnées	Indicateurs de réalisation
ASS 1	Expertise des ouvrages d'assainissement collectif	8	21 rapports produits.
ASS 2	Assistance à la mise en place de l'auto surveillance	7	13 rapports produits.
ASS 3a	Aide à l'élaboration de convention de raccordement	1	Mission non mise en œuvre.
ASS 3b	Mesure de charge polluante d'un raccordé non domestique	0	
ASS 4	Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un schéma directeur d'assainissement	4	Une quarantaine de réponses apportées aux interrogations des collectivités.
ASS 5	Assistance à la mise en œuvre des Services Publics d'Assainissement Non Collectif	4	
ASS 6	Aide à la définition d'un plan de gestion des déchets issus de l'épuration des eaux	2	Participation à une dizaine de réunions.
AEP 1	Aide à la protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable	5	Pas de sollicitation des communes.
AEP 2	Appui à la mise en place d'un plan de gestion de la ressource (charte,...)	1	
AEP 3	Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable	0	
MIA 1	Aide à la protection des milieux aquatiques	1	
SP1	Assistance à l'élaboration du rapport annuel des services publics d'eau et d'assainissement	2	
SP2	Aide à la définition d'un plan de formation	1	

Annexe 2 : Aides attribuées au titre du programme d'aides spécifiques de l'Office de l'eau Réunion, en 2013

Attributaire	Projet	Coût du projet	Coût éligible	Taux de subvention	Subvention	Subvention /Coût du projet
CARLOT Daniel	Renouvellement de goutteurs	2 653,25 €	2 151,18 €	47,18%	1 015,00 €	38,25%
DE GUIGNE Jean-Louis	Renouvellement de goutteurs	960,00 €	960,00 €	50,00%	480,00 €	50,00%
CAMBONA Patrick	Renouvellement de goutteurs	950,00 €	950,00 €	50,00%	475,00 €	50,00%
TAÏDE Noëlle Dominique	Renouvellement de goutteurs	1 350,00 €	1 350,00 €	50,00%	675,00 €	50,00%
SCEA Bassin Plat	Renouvellement de goutteurs	1 900,00 €	1 900,00 €	50,00%	950,00 €	50,00%
ELLIN François	Renouvellement de goutteurs	2 160,50 €	1 218,00 €	50,00%	609,00 €	28,19%
SINAPAYEL Jean-Claude	Renouvellement de goutteurs	1 188,00 €	1 188,00 €	50,00%	594,00 €	50,00%
TEVANIN SINGAINY Jean Maurice	Renouvellement de goutteurs	2 257,20 €	2 233,00 €	50,00%	1 116,50 €	49,46%
Commune de Trois-Bassins	Renouvellement du réseau AEP	1 349 999,89 €	1 060 550,93 €	60,00%	636 330,56 €	47,14%
Commune de l'Etang-Salé	Renouvellement du réseau AEP- tranche 2	1 184 170,00 €	752 126,14 €	55,00%	413 669,38 €	34,93%
Commune de Saint-Benoît	Renouvellement du réseau AEP- chemin Pinguet	119 910,00 €	45 370,00 €	60,00%	27 222,00 €	22,70%
Commune de Saint-Benoît	Campagne RSDE STEP	9 000,00 €	9 000,00 €	70,00%	6 300,00 €	70,00%
La Créole	Renouvellement du réseau AEP- plateau caillou	273 929,25 €	273 929,25 €	55,00%	150 661,47 €	55,00%

Attributaire	Projet	Coût du projet	Coût éligible	Taux de subvention	Subvention	Subvention /Coût du projet
Commune de Saint-Leu	Diagnostic ANC	168 000,00 €	168 000,00 €	Forfait de 25€/diagnostic	60 000,00 €	35,71%
Commune de Saint-André	Film pédagogique sur la STEP	9 943,75 €	9 943,75 €	50,00%	4 971,88 €	50,00%
Commune de Saint-Denis	Renouvellement du réseau AEP-programme 2011	3 873 663,64 €	1 643 393,95 €	55,00%	903 866,67 €	23,33%
La Créole	Renouvellement du réseau AEP-programme 2013	1 325 911,85 €	1 291 139,23 €	55,00%	710 126,58 €	53,56%
Commune de Bras-Panon	Renouvellement du réseau AEP- RN 2002 chemin barbier allée des palmistes	386 861,63 €	239 538,52 €	50,00%	119 769,26 €	30,96%
Commune de Saint-Louis	Télégestion	150 140,00 €	150 140,00 €	50,00%	75 070,00 €	50,00%
CASUD	Opération cahier de textes 2013-2014	46 584,00 €	8 827,67 €	50,00%	4 413,84 €	9,48%
CINOR	Diagnostic ANC	866 160,00 €	180 000,00 €	34,72%	62 500,00 €	7,22%
Commune de Salazie	Diagnostic ANC	262 500,00 €	262 500,00 €	23,81%	62 500,00 €	23,81%
Commune de Saint-Louis	Campagne RSDE STEP	9 330,00 €	9 330,00 €	60,00%	5 598,00 €	60,00%
CIREST	Pratiques de jardinage zéro phyto	45 254,00 €	29 654,00 €	30,00%	8 896,20 €	19,66%
SHLMR	Equipements hydro-économiques - 2013	25 810,00 €	25 810,00 €	80,00%	20 648,00 €	80,00%
Chambre d'agriculture	Collecte des EVPP et PPNU 2013	63 000,00 €	63 000,00 €	24,13%	15 200,00 €	24,13%
CIRAD	Aire de traitement des effluents phytosanitaires	20 565,95 €	20 565,95 €	25,00%	5 141,49 €	25,00%
Ecole élémentaire Henri LAPIERRE	Création du livre bleu de l'école "Bleu austral"	12 700,00 €	7 690,00 €	45,51%	3 500,00 €	27,56%
SHLMR	Equipements hydro-économiques- 2013	97 943,00 €	97 733,00 €	80,00%	78 186,40 €	79,83%
AVAB	Journée de l'agriculture biologique du 09/05/2013	3 203,80 €	2 972,19 €	33,65%	1 000,00 €	31,21%
Total		10 317 999,71 €	6 363 164,76 €	49,79%	3 381 486,23 €	40,90%

Annexe 3 : Aides attribuées en tant que contrepartie nationale des programmes opérationnels européens 2007-2013, en 2013

Attributaire	Projet	Mesure POE	Dépenses éligibles	Subvention
La Créole	AEU- Saint-Gilles les hauts tranche 2	3-13/1	541 575,00 €	140 809,50 €
Commune de Saint-Denis	Forages CERF II et III autorisation d'exploiter et PPC	3-13/2	21 040,00 €	5 470,40 €
Commune de Saint-André	SDAEU	3-13/2	102 420,00 €	28 677,60 €
CASUD	Etude de sécurisation de la source Samary	3-13/2	16 900,00 €	4 056,00 €
Commune de Saint-Louis	Mise en conformité des performances épuratoires de la STEP du Gol	3-14/1	16 867 627,00€	808 230,48€
Commune de Bras-Panon	Complément de financement STEP	3-14/1	1 401 805,00€	364 469,30€
Total			18 951 367,00 €	1 351 713,28 €

3-13/1 : amélioration des réseaux d'assainissement et mise en place des outils de gestion – réseaux d'assainissement des eaux usées

3-13/2 : amélioration des réseaux d'assainissement et mise en place des outils de gestion – outils de gestion de l'eau

3-14/1 : grands équipements en matière d'assainissement et d'eau potable - traitement des eaux usées

3-14/2 : grands équipements en matière d'assainissement et d'eau potable - sécurisation approvisionnement en eau potable

3-22 : retour au bon état des milieux marins et récifaux, des milieux aquatiques continentaux et des eaux souterraines

Annexe 4 : Déclinaison des déclarations d'assiette de la redevance pour pollutions diffuses

Catégorie de la substance	Année	Nombre de spécialités commerciales déclarées		Quantité commercialisée (l ou kg)		Quantité de substance (l ou kg)	
		Dont EAJ		Dont EAJ			
Substances toxiques, très toxiques, cancérigènes, mutagènes ou tératogènes	3	2012	62	16	64 163	6 784	11 170
	2011	72	15	53 753	5 619	9 538	
Substances dangereuses pour l'environnement ne relevant pas de la famille chimique minérale	2	2012	198	72	358 056	89 485	163 789
	2011	259	96	403 157	83 798	185 428	
Substances dangereuses pour l'environnement relevant de la famille chimique minérale	1	2012	17	12	7 683	4 651	1 648
	2011	19	14	9 469	6 753	2 195	
Non classées	0	2012	158	39	66 680	16 403	19 568
	2011	173	58	73 696	20 281	29 129	
Total 2012			435	139	496 582	117 323	196 175
Total 2011			523	183	540 075	116 451	226 290
Variation 2012/2011			-16.8%	-24.0%	-8.1%	0.7%	-13.3%

Annexe 5 : Redevance pour pollutions diffuses 2012 - Quantités des 20 principales substances, entrant dans la composition des produits commercialisés et représentant plus de 80% du total commercialisé en 2012

Substance	Catégorie	Usage	Quantité de substance (l ou kg)		Variation
			2011	2012	
Diquat	3	professionnel	1 475,80	1 324,80	-10.2%
Chlorothalonil	3	professionnel	1 208.51	1 338.00	10.7%
chlorpyrifos-ethyl	3	professionnel	1 188.95	1 556.19	30.9%
Glufosinate ammonium	3	professionnel	3 635.85	4 884.30	34.3%
2,4-D	2	professionnel	61 318 .90	54 921.23	-10.4%
S-métolachlore	2	professionnel	20 579.61	20 882.00	1.5%
Glyphosate	2	professionnel	30 136.58	22 082.25	-26.7%
Mancozèbe	2	professionnel	14 300.03	11 138.78	-22.1%
Triclopyr	2	professionnel	2 877.00	1 458.18	-49.3%
Pendiméthaline	2	professionnel	5 030.68	4 850.80	-3.6%
Fosethyl Al	2	professionnel	1 714.06	1 327.00	-22.6%
Mesotrione	2	professionnel	2 143.24	2 123.46	-0.9%
Cyperméthrine	2	professionnel	1 502.78	1 465.45	-2.5%
Benoxacor	2	professionnel	955.79	976.18	2.1%
Metribuzine	2	professionnel	1 899.80	1 736.70	-8.6%
Glyphosate	2	Autorisé jardin	20 304.44	22 811.40	12.3%
Mancozèbe	2	Autorisé jardin	2 973.31	3 328.90	12.0%
Metribuzine	2	Autorisé jardin	8 141.49	7 543.90	-7.3%
Fosethyl Al	2	Autorisé jardin	38.64	48.56	25.7%
Triclopyr	2	Autorisé jardin	146.72	92.44	-37.0%
Total			181 572.18	165 890.52	-8.6%

Annexe 6 : Détail des recettes de la redevance pour obstacle sur les cours d'eau en 2012

Obstacle	Redevance
BARRAGE BRAS DE LA PLAINE AU CAPTAGE SAPHIR	720,00 €
BARRAGE RIVIERE FLEURS JAUNES SITE TRANSFERT EST/OUEST	990,00 €
BARRAGE PETIT BRAS DE CILAOS AU PAVILLON	0,00 €
BARRAGE RIVIERE DU MAT 'CAYENNE' SITE TRANSFERT EST/OUEST	990,00 €
BARRAGE GRAND BRAS DE CILAOS	810,00 €
BARRAGE DU BRAS ST SUZANNE AU SITE IRRIGATION OUEST	450,00 €
BARRAGE RIVIERE DES GALETS AU CAPTAGE IRRIGATION OUEST	900,00 €
BARRAGE TAKAMAKA 2 RIVIERE DES MARSOUINS	3 900,00 €
BARRAGE EDF RIV.DE L'EST PRISE DES ORGUES	1 170,00 €
BARRAGE EDF PRISE DES MARES	0,00 €
BARRAGE TAKAMAKA 1 RIVIERE DES MARSOUINS	1 500,00 €
BARRAGE EDF PRISE RAVINE NOIRE	0,00 €
BARRAGE BRAS DES LIANES AEP	0,00 €
BRAS PITON AU SITE DÉRIVATION VERS BRAS DES LIANES	0,00 €
Total	11 430,00 €

Annexe 7 : Evolution des taux de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique

Eléments constitutifs de la pollution	Taux				
	maximum	2011-2012	2013	2014	A partir de 2015 (*)
Matière en suspension (par kg)	0,30€	0,003 €	0,0075 €	0,0075€	0,015 € (*)
Matière en suspension rejetée en mer au-delà de 5 km du littoral et à plus de 250 m de profondeur (par kg)	0,10€	0 €	0 €	0,0025€	0,005 € (*)
Demande chimique en oxygène (par kg)	0,20€	0,002 €	0,005 €	0,005€	0,010 € (*)
Demande biochimique en oxygène en 5 jours (par kg)	0,40€	0,004 €	0,010 €	0,010€	0,020 € (*)
Azote réduit (par kg)	0,70€	0,007 €	0,0175 €	0,0175€	0,035 € (*)
Azote oxydé, nitrites et nitrates (par kg)	0,30€	0,003 €	0,0075 €	0,0075€	0,015 € (*)
Phosphore total, organique ou minéral (par kg)	2,00€	0,020 €	0,050 €	0,050€	0,010 € (*)
Métox (par kg)	3,60€	0 €	0 €	0,090€	0,015 € (*)
Métox rejetés dans les masses d'eau souterraines (par kg)	6,00€	0 €	0 €	0,150€	0,025 € (*)
Toxicité aiguë (par kiloéquitox)	18,00€	0 €	0 €	0,450€	0,75 € (*)
Toxicité aiguë rejetée en mer au-delà de 5 km et à plus de 250 m de profondeur (par kiloéquitox)	4,00€			0,100€	0,20 € (*)
Rejet en masse d'eau souterraine de toxicité aiguë (par kiloéquitox)	30,00€	0 €	0 €	0,75€	1,25 € (*)
Composés halogénés adsorbables sur charbon actif (par kg)	13,00€	0 €	0 €	0,325€	0,65 € (*)
Composés halogénés adsorbables sur charbon actif rejetés en masse d'eau souterraine (par kg)	20,00€	0 €	0 €	0,50€	1 € (*)
Substances dangereuses pour l'environnement rejetées dans les masses d'eau superficielles (par kg)	10,00€			0,25€	0,50 € (*)
Substances dangereuses pour l'environnement rejetées dans les masses d'eau souterraines	16,60€			0,4150€	0,83 € (*)
Sels dissous (m3[siemens/centimètre])	0,15€	0 €	0 €	0,0038€	0,0075 € (*)
Chaleur rejetée en mer (par méga thermie)	8,50€	0 €	0 €	0,2125€	0,425 € (*)
Chaleur rejetée en rivière, excepté en hiver (par méga thermie)	85,00€	0 €	0 €	2,125€	4,25 € (*)

(*) A confirmer après une évaluation préalable de l'évolution du processus pendant les 4 ans de mise en œuvre

Conseil d'administration du 12 février 2014

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 11

Procuration(s) : 3

Suffrages exprimés : 14

Vote :

- Pour : 14

- Contre : /

- Abstention : /

DELIBERATION 2014/007 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil d'administration de l'Office de l'Eau réuni en séance du 12 février 2014 au siège de l'établissement,

VU les articles L213-13 à 20 et R 213-59 à 71 du code de l'environnement ;

VU la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le budget ;

DECIDE

1 - De supprimer au tableau des effectifs, l'emploi suivant :

- Assistant technique.

2 - D'ouvrir au tableau des effectifs, les emplois suivants :

- Un chargé d'études « lutte contre les pressions polluantes », cadre d'emploi d'ingénieur territorial.
- Un chargé d'études « usages de l'eau », cadre d'emploi d'ingénieur territorial.
- Un technicien qualité (qualiticien), cadre d'emploi de technicien ou d'ingénieur territorial.
- Un chargé d'opération aides financières, cadre d'emploi de technicien ou d'ingénieur territorial

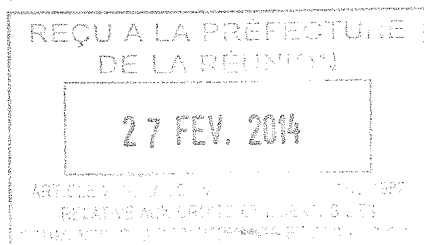
Les fiches de postes sont jointes à la présente délibération, ainsi que le tableau des effectifs modifié.

- De prévoir, pour le recrutement, les modalités suivantes :

- Conditions de recrutement :
Par voie statutaire (mutation, liste d'aptitude, détachement) en priorité.
Par voie contractuelle (non titulaire), par défaut.
- Conditions de rémunération :

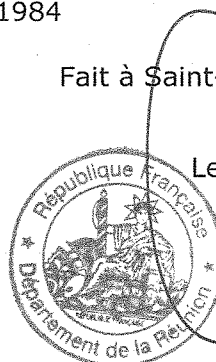
FONCTIONNAIRE		CONTRACTUEL
TRAITEMENT	TBI en fonction de la grille indiciaire correspondant à l'échelon de recrutement	Salaire fixé par le Directeur de l'établissement en rapport avec la grille fonction publique de référence, en fonction de la qualification et de l'expérience professionnelle + régime indemnitaire du grade (dans les limites fixées par la délibération du 26 septembre 2012)
REGIME INDEMNITAIRE	Attribution individuelle conforme au cadre prévu par la délibération du 26 septembre 2012.	

- De confirmer que le mode de recrutement sur les emplois permanents est la voie statutaire en priorité et par dérogation, la voie contractuelle (contrat à durée déterminé d'un an) conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984



Fait à Saint-Denis, le 27 FEV. 2014

P/ La Présidente,
Le Président de Séance,



Daniel ALAMELOU

I IDENTIFICATION	
DENOMINATION	Chargé d'études « Lutte contre les pressions polluantes »
SERVICE DE RATTACHEMENT	Services techniques et scientifiques
LIEU D'ACTIVITE	Siège de l'Office de l'eau
CADRE D'EMPLOI	Ingénieur territorial
DUREE ET HORAIRE DE TRAVAIL	36.5 h / semaine en moyenne avec un droit RTT de 9 jours selon horaire de travail conformément au cadre général existant dans l'établissement.
II DESCRIPTION	
OBJECTIF	Mise en œuvre de la politique de l'Office dans son domaine de compétences en menant des études, en apportant un appui technique et méthodologique et en valorisant les informations. ✓ Contribution aux actions territoriales (assainissement collectif, non collectif, industriel et agricole) :
ACTIVITES PRINCIPALES	<ul style="list-style-type: none"> - organisation des réseaux d'observation des pressions polluantes, - expertise dans le domaine l'assainissement des eaux usées, - diagnostic des unités de traitement, - animation de réseaux d'acteurs, - participation à la définition des politiques locales (schéma assainissement, SAGE, SDAGE,...), - élaboration des indicateurs de performance des services publics d'eau et d'assainissement du bassin, - valorisation des données (études d'aide à la décision, publications, rapports...),
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribution aux activités du service sur : <ul style="list-style-type: none"> - la définition et le suivi d'études dans le domaine de compétence, tant sur le plan financier que technique, - la rédaction de cahier des charges, de rapports et de notes techniques, - l'élaboration et le suivi de marchés publics, - les interventions pédagogiques et techniques, - représentation de l'Office de l'eau aux groupes techniques, - contribution à la communication sur les actions du service. ✓ Réalisation des actions d'assistance technique : <ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre et évaluation des missions d'assistance technique LEMA, - appui aux collectivités dans leurs projets.
ACTIVITES SECONDAIRES PONCTUELLES OU SAISONNIERES MISSIONS - TACHES -	<ul style="list-style-type: none"> - veille technique et réglementaire, - analyse technico économique des dossiers d'aide financière, - participation à des animations et interventions pédagogiques.
III LIAISONS FONCTIONNELLES	
SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT	Chef du pôle technique
SUBORDONNES	non
NIVEAU DE DELEGATION	A
LIAISONS DIRECTES AVEC FOURNISSEURS OU USAGERS	Oui
IV NIVEAU DE COMPETENCES NECESSAIRES	
QUALIFICATION	I
COMPETENCE	Connaissance des techniques d'épuration des eaux usées, Connaissance des outils d'évaluation de la qualité des eaux, Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et des règles de la commande publique
SAVOIR FAIRE	Maîtrise de la gestion de projet y compris sur les aspects financiers, Maîtrise des outils bureautiques (Excel, Word, ...etc.) et logiciels spécifiques, Bonne connaissance de la gestion de bases de données et des outils de modélisation, Connaissance des techniques d'intervention pédagogique, Rédaction de comptes rendus, des procédures et de cahiers des charges.
SAVOIR ETRE	Travail en équipe, Force de proposition et d'aide à la décision, Capacité d'écoute, Motivation, rigueur et capacités d'analyse et de synthèse, Aisance dans la communication orale et écrite, pédagogie.
V DIVERS	
<ul style="list-style-type: none"> - Bureau en partage - Poste bureautique + logiciels spécifiques, SIG, téléphone, GSM - Equipements de mesure - Véhicule de service pour les missions 	

I IDENTIFICATION	
DENOMINATION	Chargé d'études « Usages de l'eau »
SERVICE DE RATTACHEMENT	Services techniques et scientifiques
LIEU D'ACTIVITE	Siège de l'Office de l'eau
CADRE D'EMPLOI	Ingénieur territorial
DUREE ET HORAIRE DE TRAVAIL	36.5 h / semaine en moyenne avec un droit RTT de 9 jours selon horaire de travail conformément au cadre général existant dans l'établissement.
II DESCRIPTION	
OBJECTIF	Mise en œuvre de la politique de l'Office dans son domaine de compétences en menant des études, en apportant un appui technique et méthodologique et en valorisant les informations.
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribution aux actions territoriales : <ul style="list-style-type: none"> - organisation des réseaux d'observation des usages de l'eau, - expertise des unités de traitement et de distribution, - animation de réseaux d'acteurs, - participation à la définition des politiques locales (schéma directeur, SAGE, SDAGE,...), - élaboration des indicateurs de performance des services publics d'eau, - valorisation des données (études d'aide à la décision, publications, rapports...),
ACTIVITES PRINCIPALES	✓ Contribution aux activités du service sur : <ul style="list-style-type: none"> - la définition et le suivi d'études dans le domaine de compétence, tant sur le plan financier que technique, - la rédaction de cahier des charges, de rapports et de notes techniques, - l'élaboration et le suivi de marchés publics, - les interventions pédagogiques et techniques, - représentation de l'Office de l'eau aux groupes techniques, - contribution à la communication sur les actions du service.
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation des actions d'assistance technique : <ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre et évaluation des missions d'assistance technique LEMA, - appui aux collectivités dans leurs projets.
ACTIVITES SECONDAIRES PONCTUELLES OU SAISONNIERES	<ul style="list-style-type: none"> - veille technique et réglementaire, - analyse technico économique des dossiers d'aide financière, - participation à des animations et interventions pédagogiques.
MISSIONS - TACHES -	
III LIAISONS FONCTIONNELLES	
SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT	Chef du pôle technique
SUBORDONNES	non
NIVEAU DE DELEGATION	A
LIAISONS DIRECTES AVEC FOURNISSEURS OU USAGERS	Oui
IV NIVEAU DE COMPETENCES NECESSAIRES	
QUALIFICATION	I
COMPETENCE	Connaissance des techniques de traitement et de distribution de l'eau, Connaissance des outils d'évaluation de la qualité des eaux, Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et des règles de la commande publique.
SAVOIR FAIRE	Maîtrise de la gestion de projet y compris sur les aspects financiers, Maîtrise des outils bureautiques (Excel, Word, ...etc.), de bases de données et logiciels spécifiques, Connaissance des techniques d'intervention pédagogique, Rédaction de comptes rendus, des procédures et de cahiers des charges.
SAVOIR ETRE	Travail en équipe, Force de proposition et d'aide à la décision, Capacité d'écoute, Motivation, rigueur et capacités d'analyse et de synthèse, Aisance dans la communication orale et écrite, pédagogie.
V DIVERS	
	<ul style="list-style-type: none"> - bureau en partage - poste bureautique + logiciels spécifiques, SIG, téléphone, GSM - équipements de mesure - véhicule de service pour les missions

I IDENTIFICATION	
DENOMINATION	Qualiticien
SERVICE DE RATTACHEMENT	Services techniques et scientifiques – service « Moyens et évaluation »
LIEU D'ACTIVITE	Siège de l'Office de l'eau
CADRE D'EMPLOI	Technicien ou Ingénieur territorial
DUREE ET HORAIRE DE TRAVAIL	36.5 h / semaine en moyenne avec un droit RTT de 9 jours selon horaire de travail conformément au cadre général existant dans l'établissement.
II DESCRIPTION	
OBJECTIF	Mise en œuvre de la politique de l'Office dans son domaine de compétences en menant des études, en apportant un appui technique et méthodologique et en valorisant les informations.
ACTIVITES PRINCIPALES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Concevoir les outils de pilotage de la démarche qualité de l'Office (missions d'observation, d'expertise,...) : <ul style="list-style-type: none"> - analyser et décrire les processus, - mettre en place une logique d'amélioration continue de la qualité, s'appuyant sur la gestion des non conformités, la mise en œuvre de mesures correctives et préventives, le suivi des indicateurs qualité, la programmation et l'exécution des audits internes, - coordonner et suivre les actions de formation et de communication sur les enjeux de la qualité, - animer un réseau qualité de l'établissement, - s'assurer de la rédaction et des mises à jour des autres documents qualité nécessaires à la mise en œuvre du système qualité,
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - rendre compte de son action et proposer des améliorations du système de management de la qualité. ✓ Contribution aux activités du service sur : <ul style="list-style-type: none"> - la rédaction de cahier des charges, de rapports et de notes techniques, - l'élaboration et le suivi de marchés publics, - les interventions pédagogiques et techniques, - représentation de l'Office de l'eau aux groupes techniques, - contribution à la communication sur les actions du service.
ACTIVITES SECONDAIRES PONCTUELLES OU SAISONNIERES	<ul style="list-style-type: none"> - veille technique et réglementaire, - analyse technico économique des dossiers d'aide financière, - participation à des animations et interventions pédagogiques.
MISSIONS - TACHES -	
III LIAISONS FONCTIONNELLES	
SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT	Chef du pôle technique
SUBORDONNES	non
NIVEAU DE DELEGATION	A
LIAISONS DIRECTES AVEC FOURNISSEURS OU USAGERS	Oui
IV NIVEAU DE COMPETENCES NECESSAIRES	
QUALIFICATION	I ou II
COMPETENCE	<p>Connaissance en management de la qualité, des outils d'analyses systémiques, des normes et référentiels qualité les plus courants,</p> <p>Maîtriser les outils et méthodes de la qualité de façon opérationnelle</p> <p>Connaissance des outils d'évaluation de la qualité des eaux,</p> <p>Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et des règles de la commande publique.</p>
SAVOIR FAIRE	<p>Maîtrise de la gestion de projet y compris sur les aspects financiers,</p> <p>Maîtrise des outils bureautiques (Excel, Word, ...etc.), bases de données et logiciels spécifiques,</p> <p>Savoir mobiliser une équipe projet, écouter les besoins et guider les acteurs</p> <p>Connaissance des techniques d'intervention pédagogique,</p> <p>Rédaction de comptes rendus, des procédures et de cahiers des charges.</p>
SAVOIR ETRE	<p>Travail en équipe,</p> <p>Force de proposition et d'aide à la décision,</p> <p>Capacité d'écoute,</p> <p>Motivation, rigueur et capacités d'analyse et de synthèse,</p> <p>Aisance dans la communication orale et écrite, pédagogie.</p>
V DIVERS	
	<ul style="list-style-type: none"> - bureau en partage - poste bureautique + logiciels spécifiques, SIG, téléphone, GSM - équipements de mesure - véhicule de service pour les missions

I IDENTIFICATION	
DENOMINATION	Chargé(e) d'opération
SERVICE DE RATTACHEMENT	Aides et communication
LIEU D'ACTIVITE	Siège de l'Office de l'eau Réunion
CADRE D'EMPLOI	Technicien/Ingénieur
DUREE ET HORAIRE DE TRAVAIL	35H – du L au J 7h-12h / 13h-16h30 1 V/2 7h-12h Droit JRTT : 9
II DESCRIPTION	
OBJECTIF (S)	Instruction des demandes d'aides financières Gestion technique et administrative des demandes d'aides : préparation de l'instruction, instruction technique des dossiers, vérification de pièces administratives, saisie des éléments des dossiers de subvention, gestion des tableaux de suivi, rédaction des actes administratifs (conventions ...), suivi technique, administratif et financier des dossiers, contrôle des pièces et des travaux pour mise en paiement des subventions.
ACTIVITES PRINCIPALES MISSIONS - TACHES -	Information et conseil aux pétitionnaires et bénéficiaires des aides. Participation aux réunions de suivi des opérations (comité de pilotage, réunions de chantier, ...). Participation à la définition des règles d'intervention financière de l'Office de l'eau Réunion.
ACTIVITES SECONDAIRES PONCTUELLES OU SAISONNIERES MISSIONS - TACHES	Contribution à la politique « données » de l'Office de l'eau (exploitation et valorisation des données résultant de la gestion des aides). Interventions pédagogiques.
III LIAISONS FONCTIONNELLES	
RELATIONS AVEC LE DIRECTEUR	Oui
RELATION AVEC LES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Oui
SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT	Chef du pôle des aides et de la communication
COLLEGE DE TRAVAIL	Oui
SUBORDONNES	Non
NIVEAU DE DELEGATION	B
DELEGATION DE SIGNATURE	Non
LIAISONS DIRECTES AVEC FOURNISSEURS OU USAGERS	Oui
LIAISONS DIRECTES AVEC AGENTS D'AUTRES SERVICES	Oui. Relation directe avec tous les services dans le cadre de ses missions.
IV NIVEAU DE COMPETENCES NECESSAIRES	
QUALIFICATION	De niveau III (Bac + 2) à niveau I (Bac + 5)
COMPETENCE	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance en sciences et techniques / capacité d'expertise dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques - Connaissance de l'organisation et des règles des administrations publiques - Connaissance des acteurs locaux de l'eau et de l'assainissement (notamment des services publics) - Connaissance des règles générales d'attribution et de versement des aides - Connaissance du montage technique, administratif et financier des projets - Bonne pratique des logiciels de bureautique standard (Excel, Word, Powerpoint...) - Sens de l'organisation et du travail en équipe
SAVOIR FAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Saisie, instruction et contrôle des pièces administratives et techniques des dossiers de demandes d'aide - Rédaction de compte-rendus de réunions - Organisation, méthode et travail en équipe - Analyse et synthèse
SAVOIR ETRE	Rigueur, sens relationnel, motivation, discrétion
V MOYENS MATERIELS	
LOCAL DE TRAVAIL	Bureau
BUREAUTIQUE	Ordinateur fixe avec connexion réseau interne et externe (internet)
OUTILLAGE	Matériels de bureau
ENGINS/VEHICULES ETC ...	Utilisation d'un véhicule de service dans le cadre des missions – Permis B obligatoire : déplacements à prévoir sur l'ensemble de l'île.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Emplois	Effectif	Temps de travail	Correspondance emploi/grade	Conditions d'emplois	Statut de l'emploi à la date de MAJ
Secrétariat général, action territoriale et information sur l'eau- Effectif global prévu en eq. Temps plein		16	Grade de recrutement et/ou d'avancement autorisé pour le ou les emplois. Pour 1 emploi, plusieurs grades peuvent correspondre, ce qui permet notamment l'avancement dans l'emploi. En cas d'effectif multiple sur 1 emploi, le nombre de grade initiaux et d'avancement autorisé est précisé	T= cadre statutaire C= Contractuel de droit public	P= pourvu V= vacant En cas d'effectif multiple, le pourvu sur le nombre est indiqué
Directeur	1	100%	Filière administrative : Administrateur ou Directeur Filière technique : Ingénieur en chef ou ingénieur principal	T à défaut C	1 P
Chef du service affaires générales et ressources humaine	1	100%	Attaché ou attaché principal	T à défaut C	1 P
Chargé d'affaires juridiques et des moyens généraux	1	100%	Attaché territorial, Rédacteur principal, chef; rédacteur.	T à défaut C	1 P
Assistant financier	1	100%	Rédacteur, rédacteur principal ou en chef ou Adjoints administratifs 1ère cl	T à défaut C	1 P
Assistant administratif	1	100%	Adjoint administratif 2e ou 1ère classe, Rédacteur	T à défaut C	1 P
Apprentie en gestion administrative	1	100%	Contrat d'apprentissage	C	1 P
Chef du service aides financières, communication et pédagogie	1	100%	Attaché ou attaché principal	T à défaut C	1 P
Assistant d'opération	1	100%	Rédacteur; technicien principal 2ème classe	T à défaut C	1 P
Chargé d'opérations	1	100%	Technicien, ingénieur territorial	T à défaut C	1 V
Animateur - Médiateur scientifique	1	100%	Attaché, rédacteur, ou technicien territorial	T à défaut C	1 P
Assistant communication	1	100%	Emploi d'avenir	C	1 V
Assistant administratif du service aides financières, communication et pédagogie	1	100%	Adjoint technique 2e ou 1ère classe Adjoint administratif 1ère ou Rédacteur	T à défaut C	1 P
Chef du service finances et prospective	1	100%	Attaché	T à défaut C	1 P
Socio Economiste	1	100 %	Attaché ou Ingénieur	T à défaut C	1 P
Chef du service informatique & TIC	1	100%	Ingénieur principal ou Ingénieur	T à défaut C	1 P
Technicien du service informatique et TIC	1	100%	Technicien principal 1ère ou 2e classe	T à défaut C	1 P
Service Technique - Effectif global prévu en eq. Temps plein		20			
Directeur Adjoint	1	100%	Ingénieur - Ingénieur Principal	T à défaut C	1 P
Chefs de service : - Ressources en eau - Usages de l'eau et services publics associés, - Milieux aquatiques eaux littorales leurs pollutions et usages, - Lutte contre les pressions polluantes	4	100%	Ingénieur ou Ingénieur principal	T à défaut C	P 4/4
Chargés d'étude en science de l'eau - Hydrologie, Hydrogéologie - Hydrobiologie, milieux aquatiques, eaux littorales	2	100%	Ingénieur	T à défaut C	P 2/2
Chargé d'étude lutte contre les pressions polluantes	1	100%	Ingénieur	T à défaut C	1 V
Chargé d'études usages de l'eau	1	100%	Ingénieur	T à défaut C	1 V
Chef du service moyens et évaluations	1	100%	- Cadre d'emploi des techniciens : Principal 1ère ou 2è classe, technicien - Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux : Principal, Qualifié, Maîtrise	T à défaut C	1 P
Technicien en sciences et techniques de l'eau	1	100%	Emploi d'avenir	C	1 V
Qualiticien	1	100 %	Technicien, ingénieur territorial	T à défaut C	1 V
Techniciens en science et technique de l'eau: (4 spécialités : hydrobiologie, réseaux eaux et assainissement, hydrologie, milieux aquatiques, des eaux littorales, de la ressource en eau, des usages et des assainissements)	5	100%	- Cadre d'emploi des techniciens : Principal 1ère classe (1), ppal 2e classe (5), technicien (2) - Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux : Qualifié (2), Principal (2), agent de maîtrise (2)	T à défaut C	P 4/5 V 1/5
Assistants techniques	3	100%	Agt de maîtrise(2), Adjt tech. 1ère (3) ou 2e cl (3)	T à défaut C	P 3/3
TOTAL emplois ouvert en eq. temps plein		36	TOTAL DES EMPLOIS EQT POURVUS AU 29/01/2014	29	
			DONT TITULAIRE	25	
			DONT NON TITULAIRE	4	

Filières/Catégories/Cadres d'emplois/Grades	Grade(s) ouverts en ETP	Effectif Grade(s) pourvu(s)	Dont contractuel(s)
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	25	8	0
CATÉGORIE A	10	5	0
CADRE D'EMPLOI DES ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	1	0	0
ADMINISTRATEUR	1	0	0
CADRE D'EMPLOI DES ATTACHÉS TERRITORIAUX	9	5	0
DIRECTEUR	1	0	0
ATTACHÉ PRINCIPAL	2	1	0
ATTACHÉ TERRITORIAL	6	4	0
CATÉGORIE B	10	1	0
CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS TERRITORIAUX	10		0
REDACTEUR CHEF	2	0	0
REDACTEUR PRINCIPAL	2	0	0
REDACTEUR	6	1	0
CATÉGORIE C	5	2	0
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	5	2	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ECLASSE	1	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF 1 ^{ère} CLASSE	3	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF 2 ^{ème} CLASSE	1	1	0
FILIÈRE TECHNIQUE	56	20	3
CATÉGORIE A	20	9	2
CADRE D'EMPLOI DES INGÉNIEURS TERRITORIAUX	20	9	3
INGÉNIEUR EN CHEF	1	1	0
INGÉNIEUR PRINCIPAL	5	5	0
INGENIEUR	14	3	2
CATÉGORIE B	19	6	1
CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS SUPÉRIEURS TERRITORIAUX	19	6	0
TECHNICIEN PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	4	0	0
TECHNICIEN PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	9	4	0
TECHNICIEN	6	2	1
CATÉGORIE C	17	5	0
CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX	10	1	0
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL	3	1	0
AGENT DE MAITRISE QUALIFIE	3	0	0
AGENT DE MAITRISE	4	0	0
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS DES SERVICES TECHNIQUES TERRITORIAUX	7	4	0
ADJOINTS DES SERVICES TECHNIQUES 1 ^{ère} CL	3	2	0
ADJOINTS DES SERVICES TECHNIQUES 2 ^{ème} CL	4	2	0
TOTAL POSSIBILITES GRADES OUVERTES	81		
TOTAL GRADES POURVUS*	29		
dont par contrat	4		
RAPPEL DES EMPLOIS OUVERTS	36		

*A chaque grade pourvu correspond un emploi

Pour 1 emploi, 1 seule nomination possible sur 1 des grades ouverts

Conseil d'administration du 12 février 2014

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 10

Procuration(s) : 3

Suffrages exprimés : 13

Vote :

- Pour : 13

- Contre : /

- Abstention : /

DELIBERATION 2014/008 : PARTICIPATION FINANCIERE DES STAGIAIRES HORS COLLECTIVITES A LA SESSION DE FORMATION « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Le conseil d'administration de l'Office de l'Eau réuni en séance du 12 février 2014 au siège de l'établissement,

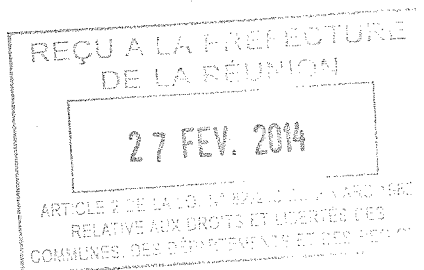
VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU le budget de l'établissement,

Considérant l'exposé des motifs,

DECIDE

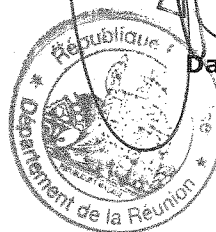
D'autoriser la participation des agents d'exploitation hors fonction publique à la formation « assainissement collectif » organisée par l'Office de l'eau en 2014, moyennant une participation financière de 772,09 € / participant.



Fait à Saint-Denis, le 27 FEV. 2014

P/La Présidente,
Le Président de Séance,

Daniel ALAMELOU



Conseil d'administration du 12 février 2014

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 10

Procuration(s) : 3

Suffrages exprimés : 13

Vote :

- Pour : 13

- Contre : /

- Abstention : /

DELIBERATION 2014/009: ETUDE STRUCTURALE DE LA PLAINE DES FOUGERES PAR APPROCHE GEOPHYSIQUE PROGRAMME DE RECHERCHE AVEC L'UNIVERSITE DE LA REUNION

Le conseil d'administration de l'Office de l'Eau réuni en séance du 12 février 2014 au siège de l'établissement,

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

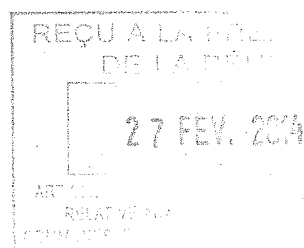
VU la délibération 2009/89 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant le programme pluriannuel d'intervention 2010-2015,

VU le budget de l'établissement,

Considérant l'exposé des motifs,

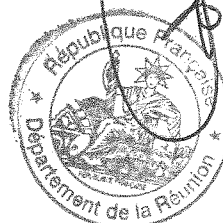
DECIDE

- de se prononcer favorablement sur la réalisation de ce programme de recherche et développement selon les règles de passation de l'article 3.6 du code des marchés publics,
- de se prononcer favorablement sur l'intervention financière de l'Office de l'eau à hauteur de 44 000 euros,
- d'autoriser le Directeur général à signer la convention de recherche développement afférente.



Fait à Saint-Denis, le 27 FEV. 2014

P/La Présidente,
Le Président de Séance,



Daniel ALAMELOU

Conseil d'administration du 12 février 2014

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 11

Procuration(s) : 3

Suffrages exprimés : 14

Vote :

- Pour : 14

- Contre : /

- Abstention : /

DELIBERATION 2014/010 : EXTRAIT DU RECUEIL DES DECISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE - PERIODE DU 11/12/2013 AU 12/02/2014

Le conseil d'administration de l'Office de l'Eau réuni en séance du 12 février 2014 au siège de l'établissement,

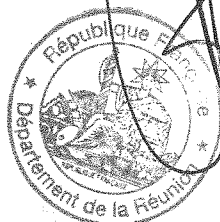
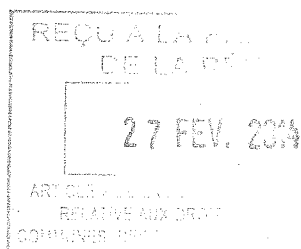
SOMMAIRE

N° ORDRE	DATE SIGNATURE	CTRLE LEGALITE	OBJET
2013/028	27/11/2013	27/11/2013	Attribution d'une subvention à M. ELLIN François - Renouvellement de goutteurs
2013/029	27/11/2013	27/11/2013	Attribution d'une subvention à SINAPAYEL Jean Claude - Renouvellement de goutteurs
2013/030	27/11/2013	27/11/2013	Attribution d'une subvention à M. TEVANIN SINGAINY Jean Maurice - Renouvellement de goutteurs

Fait à Saint-Denis, le 27 FEV. 2014

P/La Présidente,
Le Président de Séance,

Daniel ALAMELOU



DECISION N°2013/028

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A M. François ELLIN POUR LE RENOUELEMENT DE GOUTTEURS

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE L'EAU

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-71,
- VU la délibération du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion n°2010/013 en date du 24 février 2010 portant délégation au Directeur de l'Office de l'eau pour « l'attribution ou non des subventions d'un montant inférieur à 7 500 euros aux agriculteurs pour le renouvellement de goutteurs conformément au cadre d'intervention relatif à la réalisation d'économies d'eau dans des secteurs-clés et au règlement cadre d'attribution des aides financières »,
- VU la délibération du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion n°2009/89 du 16 décembre 2009 portant orientation du programme pluriannuel d'intervention 2010-2015,
- VU la délibération du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion n°2009/91 du 16 décembre 2009 prorogeant les cadres d'intervention des mesures du PPA 2007-2009 lorsque celles-ci sont reconduites dans le PPA 2010-2015,
- VU la délibération du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion n°2010/012 en date du 24 février 2010 relative au cadre d'intervention « réalisation d'économies d'eau dans des secteurs-clés »,
- VU la délibération du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion n°2010/009 en date du 24 février 2010 sur le règlement cadre d'attribution des aides financières,
- VU le règlement CE 1535/2007 du 20 décembre 2007 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides de minimis dans le secteur de la production de produits agricoles (parution au JOUE du 21.12.2007),
- VU le budget 2013 de l'établissement, notamment l'AP 2010-01 et les crédits ouverts au compte 20421-1,

Considérant la demande de subvention déposée par Monsieur François ELLIN en date du 06 novembre 2013 en vue de financer le renouvellement de goutteurs,

Considérant que cette action s'inscrit dans le cadre de l'action n°1 du programme d'intervention 2010-2015 « gérer durablement la ressource en eau »,

DECIDE

ARTICLE 1

De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à Monsieur François ELLIN sis 34 chemin Auguste Araye – 97424 PITON SAINT-LEU, une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°1 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «*le renouvellement de goutteurs*», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 2 160,50 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 1 218,00 euros
- Taux d'intervention de l'office de l'eau : 50%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 609,00 euros

ARTICLE 2

L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2010-01. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 20 article 20421-1.

ARTICLE 3

Monsieur François ELLIN s'engage, à l'issue de l'opération à transmettre à l'Office de l'eau Réunion la facture des équipements, un compte-rendu d'exécution et un état des cofinancements publics réellement encaissés.

ARTICLE 4

Publicité au recueil des actes de l'établissement de la présente décision qui sera transmise au contrôle de la légalité, notifiée au pétitionnaire et dont il sera rendu compte à l'occasion de la prochaine séance du conseil d'administration.

**PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
A M. Jean-Claude SINAPAYEL POUR LE RENOUELEMENT DE GOUTTEURS**

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE L'EAU

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-71,
- VU la délibération du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion n°2010/013 en date du 24 février 2010 portant délégation au Directeur de l'Office de l'eau pour « l'attribution ou non des subventions d'un montant inférieur à 7 500 euros aux agriculteurs pour le renouvellement de goutteurs conformément au cadre d'intervention relatif à la réalisation d'économies d'eau dans des secteurs-clés et au règlement cadre d'attribution des aides financières »,
- VU la délibération du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion n°2009/89 du 16 décembre 2009 portant orientation du programme pluriannuel d'intervention 2010-2015,
- VU la délibération du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion n°2009/91 du 16 décembre 2009 prorogeant les cadres d'intervention des mesures du PPA 2007-2009 lorsque celles-ci sont reconduites dans le PPA 2010-2015,
- VU la délibération du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion n°2010/012 en date du 24 février 2010 relative au cadre d'intervention « réalisation d'économies d'eau dans des secteurs-clés »,
- VU la délibération du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion n°2010/009 en date du 24 février 2010 sur le règlement cadre d'attribution des aides financières,
- VU le règlement CE 1535/2007 du 20 décembre 2007 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides de minimis dans le secteur de la production de produits agricoles (parution au JOUE du 21.12.2007),
- VU le budget 2013 de l'établissement, notamment l'AP 2010-01 et les crédits ouverts au compte 20421-1,

Considérant la demande de subvention déposée par Monsieur Jean-Claude SINAPAYEL en date du 24 octobre 2013 en vue de financer le renouvellement de goutteurs,

Considérant que cette action s'inscrit dans le cadre de l'action n°1 du programme d'intervention 2010-2015 « gérer durablement la ressource en eau »,

DECIDE

ARTICLE 1

De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à Monsieur Jean-Claude SINAPAYEL sis 1 rue de la Balance - 97424 PITON SAINT-LEU, une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°1 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «*le renouvellement de goutteurs*», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 1 188,00 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 1 188,00 euros
- Taux d'intervention de l'office de l'eau : 50%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 594,00 euros

ARTICLE 2

L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2010-01. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 20 article 20421-1.

ARTICLE 3

Monsieur Jean-Claude SINAPAYEL s'engage, à l'issue de l'opération à transmettre à l'Office de l'eau Réunion la facture des équipements, un compte-rendu d'exécution et un état des cofinancements publics réellement encaissés.

ARTICLE 4

Publicité au recueil des actes de l'établissement de la présente décision qui sera transmise au contrôle de la légalité, notifiée au pétitionnaire et dont il sera rendu compte à l'occasion de la prochaine séance du conseil d'administration.

DECISION N°2013/030

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

A M. Jean-Maurice TEVANIN SINGAINY POUR LE RENOUVELLEMENT DE GOUTTEURS

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE L'EAU

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-71,
- VU la délibération du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion n°2010/013 en date du 24 février 2010 portant délégation au Directeur de l'Office de l'eau pour « l'attribution ou non des subventions d'un montant inférieur à 7 500 euros aux agriculteurs pour le renouvellement de goutteurs conformément au cadre d'intervention relatif à la réalisation d'économies d'eau dans des secteurs-clés et au règlement cadre d'attribution des aides financières »,
- VU la délibération du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion n°2009/89 du 16 décembre 2009 portant orientation du programme pluriannuel d'intervention 2010-2015,
- VU la délibération du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion n°2009/91 du 16 décembre 2009 prorogeant les cadres d'intervention des mesures du PPA 2007-2009 lorsque celles-ci sont reconduites dans le PPA 2010-2015,
- VU la délibération du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion n°2010/012 en date du 24 février 2010 relative au cadre d'intervention « réalisation d'économies d'eau dans des secteurs-clés »,
- VU la délibération du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion n°2010/009 en date du 24 février 2010 sur le règlement cadre d'attribution des aides financières,
- VU le règlement CE 1535/2007 du 20 décembre 2007 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides de minimis dans le secteur de la production de produits agricoles (parution au JOUE du 21.12.2007),
- VU le budget 2013 de l'établissement, notamment l'AP 2010-01 et les crédits ouverts au compte 20421-1,

Considérant la demande de subvention déposée par Monsieur Jean-Maurice TEVANIN SINGAINY en date du 06 novembre 2013 en vue de financer le renouvellement de goutteurs,

Considérant que cette action s'inscrit dans le cadre de l'action n°1 du programme d'intervention 2010-2015 « gérer durablement la ressource en eau »,

DECIDE

ARTICLE 1

De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à Monsieur Jean-Maurice TEVANIN SINGAINY sis 49 A rue Mahatma Gandhi Villèle – 97435 SAINT-GILLES LES HAUTS, une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°1 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «*le renouvellement de goutteurs*», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 2 257,20 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 2 233,00 euros
- Taux d'intervention de l'office de l'eau : 50%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 1 116,50 euros

ARTICLE 2

L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2010-01. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 20 article 20421-1.

ARTICLE 3

Monsieur Jean-Maurice TEVANIN SINGAINY s'engage, à l'issue de l'opération à transmettre à l'Office de l'eau Réunion la facture des équipements, un compte-rendu d'exécution et un état des cofinancements publics réellement encaissés.

ARTICLE 4

Publicité au recueil des actes de l'établissement de la présente décision qui sera transmise au contrôle de la légalité, notifiée au pétitionnaire et dont il sera rendu compte à l'occasion de la prochaine séance du conseil d'administration.